

## Deuxième séance, mercredi 22 mars 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-GC-160	Mandat	Fonds de promotion et de développement du bilinguisme dans les HES fribourgeoises	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Julia Senti Daniel Bürdel Catherine Esseiva Chantal Müller Savio Michellod Solange Berset Sophie Tritten Lucas Dupré Liliane Galley Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-DIAF-48	Loi	Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques et d'autres lois en lien avec l'exercice des droits politiques	Entrée en matière Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Bürgisser <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-54	Election (autre)	2 membres de la Commission des finances et de gestion	Scrutin de liste	
2023-GC-55	Election (autre)	6 membres suppléants de la Commission des finances et de gestion	Scrutin de liste	
2023-GC-53	Election (autre)	5 membres de la Commission consultative mobilité	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 108 députés; absents: 2.

Sont absentes avec justification: M<sup>mes</sup> Simone Grossrieder et Chantal Pythoud-Gaillard.

M<sup>me</sup> et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

**Mandat 2022-GC-160****Fonds de promotion et de développement du bilinguisme dans les HES fribourgeoises**


---

Auteur-s:	<b>Senti Julia</b> (PS/SP, LA) <b>Bürdel Daniel</b> (Le Centre/Die Mitte, SE) <b>Esseiva Catherine</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, LA) <b>Müller Chantal</b> (PS/SP, LA) <b>Michellod Savio</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, VE) <b>Berset Solange</b> (PS/SP, SC) <b>Tritten Sophie</b> (VEA/GB, SC) <b>Dupré Lucas</b> (UDC/SVP, GL) <b>Galley Liliane</b> (VEA/GB, FV) <b>Pasquier Nicolas</b> (VEA/GB, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle</b>
Dépôt:	<b>09.09.2022</b> (BGC octobre 2022, p. 2985)
Développement:	<b>09.09.2022</b> (BGC octobre 2022, p. 2985)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>24.01.2023</b> (BGC mars 2023, p. 933)

---

**Prise en considération**

**Bürdel Daniel** (Le Centre/Die Mitte, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der interparlamentarischen Kommission der HES-SO sowie Präsident des Schulrates der Freiburger Hochschulen.

In den letzten Jahren haben wir bei den diversen Besuchen an den Freiburger Hochschulen immer wieder festgestellt, dass an unseren gut funktionierenden Freiburger Hochschulen das Thema Zweisprachigkeit zu kurz kommt. Zwar bestehen mittlerweile an allen Hochschulen Massnahmen und Konzepte, die die Zweisprachigkeit fördern, der Erfolg ist jedoch überschaubar und die getroffenen Massnahmen sind noch zu wenig zielführend und führen nicht zu einem echten zweisprachigen Unterrichtsangebot.

Heute stellen wir an einzelnen Schulen sogar einen rückläufigen Trend fest in Bezug auf die deutschsprachigen Studenten, was sehr bedauerlich ist. Freiburg rühmt sich seiner Zweisprachigkeit. Wir wissen aber alle, dass sich die Realität nicht so einfach gestaltet und vielfach die Kenntnisse und die Bereitschaft zu wenig vorhanden sind, um einen unserer grössten Trümpfe auszuspielen. Die Zweisprachigkeit ist für unsere Freiburger Hochschulen ein echtes USP, ein Unique Selling Proposition.

Die Freiburger Mitglieder unserer interparlamentarischen Kommission sind klar der Meinung, dass wir weiter an der Förderung unserer Stärken und somit an der Zweisprachigkeit arbeiten müssen. Unser Endziel lautet, dass an jeder Freiburger Hochschule in Zukunft auch zweisprachige Klassen geführt werden. Dies kann auf ganz unterschiedliche Weise umgesetzt werden und muss sich an den jeweiligen Gegebenheiten der Schulen ausrichten.

Mit dem vorgeschlagenen Fonds wollen wir garantieren, dass genügend Mittel zur Verfügung gestellt werden, um in den kommenden Jahren dieses Ziel zu erreichen. Wichtig ist mir, und ich denke auch meinen Mitinitianten dieses Mandates, dass mit den zusätzlichen finanziellen Ressourcen in Richtung einer echten Förderung der Zweisprachigkeit gearbeitet wird. Ob dafür ein separater Fonds geschaffen wird oder im Rahmen einer Reglementsanpassung der Fonds für angewandte Forschung und Entwicklung ausgeweitet wird, steht für mich nicht im Vordergrund.

Technisch ist mir klar, dass die Schaffung eines neuen Fonds nicht ideal ist und neben einem grossen Aufwand auch entsprechend viel Zeit benötigt. Ich möchte aber vom zuständigen Staatsrat heute hören, dass er sich dazu verpflichtet, den Fonds Ra&D, also denjenigen für die angewandte Forschung und Entwicklung, entsprechend zu öffnen und mindestens die 100'000 Franken oder auch mehr zur Förderung der Zweisprachigkeit an den Freiburger Hochschulen zur Verfügung zu stellen.

Parallel dazu müssen die Vorgaben an die Freiburger Hochschulen so gesetzt werden, dass der Bilinguisme eine stärkere Bedeutung erhält und ein strategisches Ziel ist. Wenn diese Zusagen erfolgen und die Antwort des Staatsrats entsprechend präzisiert wird, kann ich einer Aufteilung des Mandates zustimmen.

**Bortoluzzi Flavio** (UDC/SVP, LA). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei und habe keine Interessenbindung zu deklarieren.

Ich teile die Meinung des Staatsrates, dass mit den bereits vorhandenen Mitteln und Finanzhilfen von Bund und Kanton viel für die Zweisprachigkeit an den Freiburger Hochschulen gemacht wird. Diese Hochschulen sind angehalten, sich um die finanziellen Mittel mit konkreten Projekten zu bemühen. Sie tun dies auch aktiv, das System funktioniert.

Wir sind auch der Meinung, dass in diesem Bereich insgesamt viel Geld vorhanden ist. Ein neuer Fonds, auch wenn der Betrag verhältnismässig klein ist, bindet einmal mehr Mittel und wird uns bei unseren Finanzkompetenzen einmal mehr einschränken. Die verschiedenen Player sind aus unserer Sicht angehalten, sinnvolle Projekte anzustossen und das Geld entsprechend auch sinnvoll einzusetzen.

Darum schliesst sich unsere Fraktion mit einer Ausnahme dem Vorschlag des Staatsrates an und unterstützt die Anpassung des Fonds für die anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung. Wir sagen Ja zur Aufteilung des Auftrags, Ja zur Auftragserteilung "Anpassung des Fondsreglements" und Nein zur Schaffung eines neuen Fonds.

**Pasquier Nicolas** (*VEA/GB, GR*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cet objet si ce n'est d'avoir été membre de la délégation HES-SO de la précédente législature et c'est justement suite au travail de cette délégation que mon collègue Daniel Bürdel et moi-même avons rédigé un mandat à l'origine d'un rapport que nous avons discuté ici même en septembre dernier. Je salue ainsi les annonces effectuées par le Conseil d'Etat qui est prêt à financer davantage de projets de promotion du bilinguisme grâce au renforcement de lignes budgétaires existantes. Je salue aussi l'attribution de moyens supplémentaires pour les projets inter-écoles ou d'envergure nationale dédiés à la promotion du bilinguisme, avec la volonté de modifier le règlement de gestion des fonds de recherche appliquée et de développement des écoles de la HES-SO//FR et c'est le premier volet de la décision que nous devons prendre aujourd'hui.

Ce sont des engagements valant la peine d'être soulignés et je remercie le Conseil d'Etat pour ces engagements. J'estime qu'il aurait été pourtant nécessaire d'aller un cran plus loin et de donner la possibilité à la direction générale de disposer d'un fonds spécifique sur le bilinguisme pour pouvoir financer encore davantage de projets qui surviennent en cours d'années et qui ne peuvent pas être financées par les lignes budgétaires existantes ou qui ne s'inscrivent pas dans les conditions d'utilisation du fonds Ra&D.

Comme le dit le Conseil d'Etat, « le bilinguisme est un défi permanent pour l'ensemble des Hautes écoles fribourgeoises qui sont toutes appelées à renforcer leur attractivité, en particulier auprès des étudiants extra cantonaux ». Je partage l'avis du Conseil d'Etat exprimé sur le renforcement de l'attractivité, mais il faut aller au-delà. Il faut aussi aller au-delà et renforcer la pratique active du bilinguisme en ouvrant de nouvelles classes bilingues et en invitant et incitant les élèves et les étudiants à pouvoir pratiquer les deux langues et pas uniquement le bilinguisme passif ou d'avoir des étudiants bilingues, c'est-à-dire des étudiants francophones et germanophones dans les mêmes classes. C'est un défi permanent.

J'ai peut-être ici un petit regret personnel, car si j'avais peut-être eu un peu plus d'incitations lors de mes études à l'Université de Fribourg, à la fin des années 1990 et début des années 2000, à pratiquer activement le bilinguisme, si j'avais reçu ces incitations, j'aurais peut-être pu m'exprimer en allemand aujourd'hui.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient l'adoption de l'ensemble du mandat, éventuellement sans fractionnement. Mais si le Conseil d'Etat s'engage ici à renforcer la pratique du bilinguisme et les lignes budgétaires existantes, nous pouvons aussi suivre la position du Conseil d'Etat.

Que ce soit avec ou sans fonds, le but est de donner la possibilité à la direction générale de mettre en place tous les éléments prévus dans la stratégie en vue de promouvoir et de renforcer la pratique du bilinguisme dans les quatre HES fribourgeoises.

**Altermatt Bernhard** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Erlauben Sie mir eingangs, einen Bericht des Staatsrats zum vorliegenden Thema zu verdanken. Der Bericht von Mai 2022 war die Antwort auf ein Postulat von Daniel Bürdel und Nicolas Pasquier und gab – im Anschluss – den Anstoss zur Einreichung des vorliegenden Auftrags.

In diesem Bericht wird unter anderem die Schaffung einer Arbeitsgruppe der Freiburger Fachhochschulen hervorgehoben, die u.a. folgenden Vorschlag formuliert hat – ich zitiere Kapitel 3.6 des staatsrätlichen Berichts:

Créer un fonds HES-SO//Fribourg en faveur du bilinguisme avec les effets visés suivants:

- > davantage de manifestations bilingues;
- > davantage de documentation proposée dans les deux langues;
- > davantage de projets inter-écoles impliquant les deux langues;
- > davantage de projets d'envergure nationale.

Le mandat qui nous est proposé aujourd'hui entend donner une suite concrète à l'idée de ce fonds telle que spécifiée dans le rapport 2022-DEE-31 du Conseil d'Etat.

On peut, bien entendu, qualifier de «peu originale» l'idée de renforcer le bilinguisme au sein des Hautes écoles fribourgeoises par voie d'un fonds spécifique, comme je l'ai entendu ci et là. Au même titre, on pourrait dire qu'il est peu original d'investir dans le domaine agro-alimentaire, tellement il s'agit d'une évidence et d'une force pour Fribourg. Et pourtant, nous le faisons, et nous le faisons à juste titre. Le Conseil d'Etat le fait à juste titre. Il devrait en aller de même, selon les mandataires, avec le bilinguisme au sein des Hautes écoles fribourgeoises.

Die Zweisprachigkeit bildet ein Alleinstellungsmerkmal, meine Damen und Herren, ein Unique Selling Proposition, in die es sich lohnt, zu investieren. Es handelt sich zudem um einen Bereich, in den Freiburg bedeutend mehr Mittel stecken kann und muss. Es besteht hier im Ratssaal – und weit darüber hinaus – unangefochtene Einigkeit, dass die Zweisprachigkeit mehr und besser und konsequenter und stärker gefördert werden soll.

Notre groupe a pris connaissance du mandat ainsi que de la position du Conseil d'Etat. Il soutient par une large majorité le fractionnement et l'intention du Gouvernement de pourvoir à plus de moyens pour les projets touchant au bilinguisme. Il refuse, en revanche, la création d'un fonds spécifique.

J'appelle, cette fois-ci en mon nom personnel car l'objet n'a pas suscité un débat particulier au sein du groupe, le Conseil d'Etat à mettre en œuvre la demande des mandataires pour plus de moyens en faveur du bilinguisme dans les Hautes écoles de manière conséquente et rapide. La promotion du bilinguisme ne doit pas rester lettre morte ou une simple déclaration d'intention. Il faut, au contraire, renforcer considérablement l'engagement en faveur de cette caractéristique primordiale de notre collectivité. Nos HES ont besoin de soutien. Il faut urgemment les renforcer. La concurrence intercantonale et internationale est telle que nous ne pouvons faire l'impasse sur une approche volontariste et beaucoup plus déterminée dans ce domaine central de nos politiques publiques.

**Esseiva Catherine** (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je parle en mon nom et je suis membre de la commission interparlementaire HES-SO.

L'objectif de ce mandat est bien de renforcer l'attractivité de nos HES en offrant davantage pour développer le bilinguisme. Financièrement, depuis 2011, les Hautes écoles ont obtenus 400 000 frs sur les 950 000 frs demandés, montant obtenu par la Confédération et les cantons. Aujourd'hui les moyens financiers ne suffisent plus pour promouvoir une évolution actuelle. Il s'agit effectivement d'augmenter les moyens financiers, en mettant à disposition un montant annuel de 100 000 frs. Ce montant raisonnable et régulier permettra de poursuivre le développement des projets autour du bilinguisme au sein de nos HES dans notre canton. Il ne s'agit pas seulement de l'attractivité des écoles, mais aussi de prestations qu'il faut pouvoir offrir à ce niveau dans les Hautes écoles et parce que nous sommes un canton bilingue. Ces moyens financiers permettront d'augmenter l'effectif des classes bilingues et de renforcer les filières justement bilingues.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat salue la volonté de renforcer le bilinguisme dans les Hautes écoles du canton, mais estime que les budgets actuels suffisent et propose un renforcement financier selon les besoins ou un rejet du fonds annuel demandé. J'estime que cette proposition ne soutient pas le développement et l'évolution de ces milieux, et encore moins le souhait d'un canton dirigé bilingue.

Pour ma part, je considère que la promotion et l'attractivité de nos HES sont en jeu. Je considère que le canton mérite une direction soutenue vers le bilinguisme. Il s'agit également d'ambition et d'investissement pour la formation des jeunes, et il faut se donner les moyens d'une évolution flexible et bilingue sur le marché du travail.

Aussi, chers collègues, le bilinguisme ne devrait pas se négocier. Il devrait être dans notre canton une facilité, une évidence.

En conséquence, je soutiendrai la version complète, sans le fractionnement, sauf si le Conseil d'Etat modifie et complète sa proposition.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis membre de la commission interparlementaire des HES-SO et membre du conseil HES-SO//FR.

Le bilinguisme, on en parle tout le temps et tout le monde s'accorde à dire qu'il est primordial pour notre canton, qui est bien évidemment sis entre les deux parties linguistiques de notre pays.

L'idéal serait évidemment que le bilinguisme fasse partie pleinement de notre vie de Fribourgeoises et Fribourgeois et que chacune et chacun puisse à terme utiliser nos deux langues en alternance. L'objectif est bien présent, mais sincèrement, il n'y a que trop peu d'avancées dans ce domaine. Certaines actions ont été mises en place ou sont mises en place, mais qu'en est-il vraiment? On constate, sur le terrain, que des moyens manquent sérieusement, notamment dans nos HES. Dans le rapport, suite au postulat, on parle d'encouragements certes, et qu'on ne peut pas rendre ces apprentissages obligatoires. On dit aussi qu'on a mis des postes de traducteurs et de traductrices à différents endroits. Mais je crois que le fond du problème, ce n'est pas seulement cela, mais c'est vraiment que notre canton devrait s'engager beaucoup plus en réalité.

Il est également dit que trois projets dans nos HES sont portés par un financement de la Confédération. On ne parle à aucun moment d'enseignement vraiment bilingue. Nous savons, on a en tout cas des retours dans les écoles, qu'il faudra vraiment s'engager pour créer des filières bilingues. C'est vrai que cela coûte cher, donc on préfère soutenir des projets inter-écoles ou autre action.

Le Conseil d'Etat dit vouloir investir pour favoriser et développer le bilinguisme. Mais cela passe aussi par une réelle volonté de créer des classes bilingues, pas seulement des projets d'échanges ou autres actions.

Le mandat déposé demande un montant annuel de 100 000 frs, versé dans un fonds pour développer le bilinguisme dans tous les sens possibles. Évidemment, on le sait, un nouveau fonds de plus fait grincer les dents. L'objectif est pourtant bien de trouver des pistes pour développer le bilinguisme et on pourrait convenir, comme cela a été dit, qu'un montant soit mis dans le fonds existant pour la recherche. Ce fonds est géré par le directeur général et les quatre directrices et directeurs de nos HES. Toutefois, les conditions pour les octrois financiers devraient être allégées si on y ajoute le bilinguisme. Je pense que ce n'est pas vraiment une recherche que l'on doit faire, mais on doit mettre en place des réalités pour appliquer vraiment ce bilinguisme.

Le groupe socialiste souhaite que le bilinguisme soit plus soutenu et c'est la raison pour laquelle il va soutenir le mandat. Nous attendons du Conseil d'Etat un engagement fort afin de soutenir ce bilinguisme et qu'il s'engage pleinement.

**Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE).** Mes liens d'intérêts: je suis membre de la CIP HES-SO et du conseil de la HES-SO//FR. Je m'exprime au nom d'une majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. L'essentiel ayant déjà été dit, je vais être relativement bref.

Vous le savez, notre canton a deux atouts: son système de formation et son bilinguisme. Nous devons investir dans les deux en sachant que nos HES, malheureusement, manquent de moyens pour mettre en œuvre le bilinguisme. Cette demande ne vient pas de nous les députés, mais bien de la direction de la HES-SO qui nous a dit très clairement souhaiter faire plus en matière de bilinguisme mais manquer de fonds et de moyens pour agir.

Le bilinguisme est une richesse pour notre Haute école puisque le canton de Fribourg est le seul à même, dans toute la Suisse, de fournir une formation dans les deux langues. Cela se passe à l'Université notamment, et j'ai eu la chance dans le cadre de mes études de droit de pouvoir suivre des cours bilingues. Tous les cours étaient donnés en français et en allemand. C'est un atout immense pour les étudiants qui à la sortie de leur cursus maîtrisent, le mieux possible en tout cas, les deux langues. Nos HES ont tout intérêt à pouvoir mettre en avant cet atout qu'est le bilinguisme. C'est pour cela que je soutiens avec la majorité de mon groupe le mandat sans fractionnement. Le fonds est important. Les moyens financiers sont importants. La HES-SO en a besoin. Je vous invite donc à en faire de même et à soutenir le mandat tel que déposé.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Vielen Dank für die Wortmeldungen. Der Staatsrat begrüsst natürlich den Wunsch und teilt sogar das Anliegen der Verfasserinnen und Verfasser des Auftrags, die Attraktivität der Fachhochschulen unseres Kantons zu steigern und ihnen spezifische Mittel für die Zweisprachigkeit bereitzustellen. Sie haben es gesehen, unser Vorschlag ist, auf einen bestehenden Fonds zurückgreifen zu können - dies schliesst natürlich auch die Erhöhung der bereits vorhandenen Budgetpositionen nicht aus.

Der Staatsrat ist besonders mit dem Ziel einverstanden, das zweisprachige Bildungsangebot auszubauen und auch die Zahl der Studierenden in diesen Studiengängen zu erhöhen.

S'agissant des effectifs, il convient aussi de rappeler encore une fois que c'est un objectif poursuivi de longue date et que le travail mené notamment par les directions d'écoles porte déjà ses fruits depuis plusieurs années. Je tiens ici à les remercier pour leur engagement.

La réponse du Conseil d'Etat montre aussi que les moyens investis, notamment en terme de marketing, de traduction et de mandat de tiers pour cette promotion, sont quand même importants. Ces moyens peuvent être négociés chaque année dans le cadre des discussions budgétaires et on peut évidemment les augmenter.

Comme le relevait aussi le rapport sur postulat 2022-DEE-31, la tendance des inscriptions dans les filières bilingues était à la hausse entre 2015 et 2020. Quelques chiffres pour savoir de quoi on parle: pour la rentrée académique 2021/2022, le nombre d'inscrits était de 511 en bilingue et de 80 en trilingue.

Il convient également de rappeler que la promotion du bilinguisme est un objectif stratégique principal fixé à la HES-SO dans son ensemble, aussi dans le cadre de la convention d'objectifs qui lie l'Etat au rectorat.

Natürlich, in der Praxis ist es ein wenig komplexer. Eigentlich ist es für alle Kantone mit einer deutschsprachigen Minderheit eine Herausforderung, die deutschsprachigen Studierenden zu halten, diese zu ermuntern, eine zweisprachige Ausbildung zu machen, eine zweisprachige, anspruchsvolle Ausbildung zu machen. Mit diesen Herausforderungen sind natürlich auch die anderen Hochschulen unseres Kantons konfrontiert, d.h. die Universität und auch die Pädagogische Hochschule.

Mais la tentation des étudiants d'aller étudier dans d'autres cantons, en particulier dans le canton de Berne, avec le risque qu'ils y restent ensuite pour y travailler, ne dépend bien évidemment pas uniquement de la langue de formation. En effet, l'attractivité d'une formation dépend de plusieurs aspects comme, par exemple, les conditions d'admission – on y travaille beaucoup –, les éventuelles procédures de régulation, les orientations offertes et aussi la possibilité de faire sa formation en emploi, ce qui est actuellement très demandé. Cela dépend aussi évidemment de l'environnement économique, culturel et social, des aspects sur lesquels les Hautes écoles n'ont pas forcément d'emprise.

Du côté de la HES-SO par exemple, une piste à approfondir est le développement des partenariats avec les Hautes écoles alémaniques. Cela fonctionne relativement bien, à l'image de ce qui se fait en travail social avec la *Berner Fachhochschule*. Cela reste un objectif supracantonal important, qui implique aussi une volonté politique commune. Au niveau du canton de Fribourg elle est là, elle est forte, et dépasse donc les seules compétences de la HES-SO//FR. Nous travaillons beaucoup sur cet objectif.

Le renforcement du bilinguisme dépasse évidemment les cinq activités de promotion et de marketing avec lesquelles les mandataires souhaitent augmenter le nombre de classes bilingues. Il ne suffit pas seulement d'attirer les futurs étudiants dans les classes bilingues en leur montrant des perspectives plus attractives sur le marché du travail, il s'agit aussi d'offrir des conditions d'études suffisamment attractives pour que le choix d'étudier en bilingue, voire en trilingue, ne soit pas une contrainte supplémentaire, mais leur apporte évidemment une véritable plus-value dès le début de leurs études. C'est cela le réel défi.

C'est pourquoi l'encouragement au bilinguisme va se faire également en amont, au niveau secondaire II déjà, ce à quoi nous travaillons aussi.

Was den Ausbau der zweisprachigen Studiengänge betrifft, ist darauf hinzuweisen, dass es einige Hürden gibt wie etwa die Schwierigkeit, deutschsprachige Professorinnen und Professoren anzustellen. Für bestimmte Studiengänge muss zudem dafür gesorgt werden, dass auch Praktika in der Partnersprache absolviert werden können.

Pour revenir sur le mandat en lui-même, celui-ci demande la création d'un fonds pour le financement des projets en lien avec le bilinguisme qui sera alimenté à hauteur de 100 000 frs par année.

La création et l'alimentation régulière d'un tel fonds nécessiterait que ce dernier soit prévu par la loi. Je devrais vous proposer un projet modifiant la loi sur la HES-SO, la création ensuite d'un règlement d'application avec la nomination évidemment d'un comité de gestion dudit fonds, et tout cela pour des dépenses qui n'excèderaient vraisemblablement pas 100 000 frs par année. Il faudrait fixer encore les critères d'attribution. Vous voyez donc le travail administratif pour arriver au résultat que vous demandez.

Le Conseil d'Etat va beaucoup plus loin et d'une manière beaucoup plus simple.

Ich erinnere daran: Der Grosse Rat hat eben in seiner Septembersession 2022 das angesprochene Gesetz über die Fachhochschulen geändert. So ist es nun möglich - und das verlangen auch die Mandatäre -, ihre Forschungs- und Entwicklungsfonds im Rahmen des Jahresabschlusses oder des Voranschlages zu speisen.

Der Staatsrat hat sogleich beim Jahresabschluss 2022 - und das werden Sie hier noch diskutieren - beschlossen, die Fonds mit neuen Mitteln zu dotieren.

On va vous faire une proposition qui dépasse largement le montant que vous demandez, c'est-à-dire le montant de 100 000 frs.

Das heisst, eine Anpassung des Fonds-Reglements der HES-SO Freiburg ist nach Meinung des Staatsrates wirklich die beste Methode. Man greift auf einen bestehenden Fonds zurück, alimentiert ihn und öffnet ihn für die Belange der Zweisprachigkeit. Der Staatsrat glaubt, dass dies die bessere Lösung ist, um die Finanzierung von schulübergreifenden Projekten für die Zweisprachigkeit zu erleichtern.

Aussi l'utilisation du fonds Ra&D de la direction générale de la HES-SO pourrait être autorisée à cet effet, et cela n'aurait aucune répercussion sur l'utilisation des fonds des quatre Hautes écoles pour des projets de recherche et développement. La manière dont on vous propose de procéder n'aura évidemment pas d'effet négatif sur les fonds qui sont principalement destinés à soutenir la recherche et le développement. Il s'agit bien uniquement du fonds de la direction générale. Actuellement, et c'est important, ce fonds est déjà bien alimenté. A la fin 2022, son solde s'élevait à 1,6 million de francs. Dans ce fonds, il y a donc déjà 1,6 million de francs. Il bénéficiera d'une dotation supplémentaire d'un million de francs dans le cadre du bouclage des comptes 2022, selon proposition du Conseil d'Etat qui doit encore être validée.

Il faut préciser que les dépenses ne sont pas linéaires et rappeler que, comme l'a voulu le Grand Conseil lors de la modification récente de la loi sur la HES-SO//FR, l'alimentation des fonds Ra&D peut aussi être prévue au budget. Cela pourrait être le cas selon les projets prévus en matière de bilinguisme et cela rejoint exactement la volonté des mandataires.

Pour résumer, le recours au fonds de la direction générale – qui sera alimenté à hauteur de 2,6 millions de francs – pour les projets de développement du bilinguisme ne va pas prêter le financement d'autres projets de recherches interdisciplinaires et clairement, cette solution est la plus pragmatique et aussi la plus agile. Elle permettrait le financement des projets au-delà des montants prévus par les auteurs du mandat.

C'est pourquoi, en guise de conclusion, je vous invite à accepter le volet visant à l'attribution de moyens supplémentaires, donc en acceptant le fractionnement de ce mandat, notamment pour les projets inter-écoles ou d'envergure nationale dédiés à la promotion du bilinguisme, en me chargeant de procéder à la modification du règlement, qui est de la compétence du Conseil d'Etat, de ce fonds Ra&D des écoles de la HES-SO//FR.

Avec cette solution plus agile et plus ambitieuse, je vous invite à rejeter le volet visant à la création d'un fonds spécifique dédié à la promotion du bilinguisme et son alimentation annuelle à hauteur de 100 000 frs, lequel nécessiterait une nouvelle modification de la loi sur la HES-SO//FR. Encore une fois, le Conseil d'Etat réitère sa volonté de travailler sur l'ensemble des conditions permettant de renforcer l'attractivité de nos Hautes écoles en général et du bilinguisme en particulier.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est accepté par 69 voix contre 29. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur du fractionnement:*

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 69.*

*Ont voté contre:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 29.*

> Au vote, le volet visant à l'attribution de moyens supplémentaires pour les projets inter-écoles ou d'envergure nationale dédiés à la promotion du bilinguisme en chargeant le Conseil d'Etat de procéder à la modification du règlement de gestion des fonds de recherche appliquée et de développement des écoles de la HES-SO//FR est accepté par 99 voix contre 3. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur de ce volet:*

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 99.*

*Ont voté contre:*

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 3.*

- > Au vote, le volet visant à la création d'un fonds spécifique dédié à la promotion du bilinguisme à la HES-SO//FR et son alimentation annuelle à hauteur de 100 000 francs est refusé par 78 voix contre 25. Il y a 1 abstention.

*Ont voté en faveur de ce volet:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 25.*

*Ont voté contre:*

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/

SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP).  
*Total: 78.*

*S'est abstenue:*

Roulin Daphné (GL,VEA/GB). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Loi 2020-DIAF-48

### Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques et d'autres lois en lien avec l'exercice des droits politiques

---

Rapporteur-e:	<b>Bürgisser Nicolas</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>20.12.2022</b> (BGC mars 2023, p. 639)
Préavis de la commission:	<b>06.03.2023</b> (BGC mars 2023, p. 703)

---

#### Entrée en matière

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Lors de ses deux séances du 8 février et du 6 mars, notre commission chargée de l'examen de la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques et d'autres lois concernées a accompli un travail immense. J'aimerais remercier notre représentant du Gouvernement, M. le Président du Conseil d'Etat Didier Castella, pour l'excellent travail de préparation.

Auch danken möchte ich Amtsvorsteher Christophe Maillard und dem wissenschaftlichen Mitarbeiter Nicolas Felley für ihre wertvollen Beiträge und Beratungen der Kommission.

Un très grand merci va encore à notre secrétaire Alain Renevey, qui a établi des procès-verbaux de très haute qualité avec une rapidité extraordinaire. Merci Alain.

Der Gesetzentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Ausübung der politischen Rechte und weiterer Gesetze in Zusammenhang mit der Ausübung der politischen Rechte beinhaltet im Wesentlichen folgende wichtigen Punkte:

La base juridique légale pour le vote électronique doit être réalisée. C'est aussi la réponse à la motion "Bulletins multiples" (2019-GC-187) et à la motion "Recomptage automatique" (2020-GC-20). L'information du corps électoral...

... also der Wählerschaft.

Règles sur les élections selon le système majoritaire, ouverture des enveloppes-réponse et enregistrement. Das wichtigste Ziel, l'objectif majeur, est de modifier la loi afin que le vote d'un électeur qui aurait clairement manifesté sa volonté par des listes distinctes, soit considéré comme valable et non plus déclaré nul. Est également intégré dans la loi un recomptage automatique des bulletins lors de votations et d'élections cantonales et communales à scrutin majoritaire lorsque la différence est inférieure à 0,3 %.

La commission a beaucoup discuté et s'est investie sur les différentes possibilités d'un bulletin unique lors des élections au système majoritaire. La commission a constaté que cet avant-projet n'est pas encore suffisant et mûr, raison pour laquelle la commission, à l'unanimité, vous propose d'entrer en matière et vous propose aussi un renvoi partiel.

Die Kommission schlägt in ihrer absoluten Mehrheit nun das Eintreten auf den Gesetzesentwurf vor und eine Teilrückweisung an den Staatsrat, damit dieser das Bulletin unique, also einen einzigen Wahlzettel für die Wahlen nach dem Majorzsystem, genügend prüfen kann, so wie dies zum Beispiel bereits die Kantone Genf und Zürich kennen.

Pour le renvoi partiel, je vous lis le texte exact de notre proposition au Conseil d'Etat: "La commission propose au Grand Conseil de renvoyer au Conseil d'Etat les articles suivants pour examen des solutions possibles visant à introduire un bulletin unique pour les élections qui se déroulent selon le système majoritaire: article 24 al. 2 let. k et l LEDP, article 55 al. 4 LEDP, article 90 al. 2 et 5 LEDP, article 91 al. 1, al. 1a, al. 2, al. 2<sup>bis</sup> et al. 3 LEDP."

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Merci tout d'abord à M. le Rapporteur et à l'ensemble de la commission parlementaire pour le travail effectué et pour la bonne collaboration.

La loi sur l'exercice des droits politiques est effectivement une mécanique de précision qu'il est toujours très sensible de toucher. C'est pourtant une des législations qui a connu, ces dernières années, le plus de modifications: huit en dix ans. Cela tient évidemment à son rôle essentiel pour notre système démocratique. La LEDP doit être claire, elle doit garantir la fiabilité des votations, des élections, elle doit assurer la confiance des citoyennes et des citoyens envers les autorités issues des urnes. Elle doit ainsi s'adapter en permanence et tenir compte des enseignements de chaque scrutin que nous vivons régulièrement. Les modifications qui vous sont présentées aujourd'hui visent cet objectif.

Comme vous avez pu le constater, elles viennent préciser, adapter, la LEDP sur des zones d'ombre identifiées à l'occasion des scrutins passés ou mettre en œuvre des motions consécutives à des situations considérées comme critiques. D'un commun accord avec la commission parlementaire, le Conseil d'Etat a accepté de reporter une partie thématique abordée. Il était en effet essentiel d'avancer dans la LEDP avec prudence afin de ne pas dérégler les mécanismes futurs dont je parlais à l'instant.

Les membres de la commission ont souhaité que certains thèmes soient approfondis. Ce sera chose faite et nous reviendrons dans quelques temps avec un nouveau projet relatif au système majoritaire. Celui-ci devra intégrer une analyse de l'opportunité d'intégrer cette liste unique qui a été mentionnée par le rapporteur selon le modèle genevois ou zurichois. Une modification aussi importante de notre système démocratique devait, et c'est pour ça que j'ai demandé qu'elle ne soit pas traitée par la commission, faire l'objet d'une consultation des partis, notamment. C'est pourquoi nous avons renoncé à introduire directement dans ce paquet les volontés de la commission et d'en faire un thème sur lequel nous reviendrons. En parallèle, la mise en œuvre de la motion 2019-GC-187 sur les bulletins multiples est ainsi également renvoyée à ce futur projet.

Plusieurs modifications de clarification sont en revanche urgentes parce qu'elles doivent être appliquées pour les élections fédérales de cet automne afin d'éviter certains écueils rencontrés par le passé, d'éviter aussi des recours qui ne sont pas de nature à renforcer la confiance en notre système démocratique qui est pourtant tellement essentielle. Ces modifications visent à clarifier les conditions d'application du principe de transparence pour les élections fédérales également.

Après ces quelques précisions, il en ressort que le Conseil d'Etat se rallie aux amendements proposés par la commission et je vous invite à voter l'entrée en matière.

**Moussa Elias (PS/SP, FV).** Mon lien d'intérêts: je suis membre du comité directeur du Parti socialiste fribourgeois et j'étais également membre de la commission chargée de l'examen de ce projet et à ce titre, accessoirement, auteur de l'amendement accepté à l'unanimité par la commission – dont je remercie mes collègues membres et notamment le président – visant le renvoi partiel tel qu'il a été exposé par le rapporteur. Je m'exprime néanmoins au nom du groupe socialiste.

Nous l'avons entendu, et notre groupe en est pleinement conscient, le présent projet de loi a des allures de fourre-tout, il s'agit:

> de mettre en œuvre deux motions qui ont été acceptées il y a deux ans et demi par notre Grand Conseil;

- > d'une modification des règles du jeu concernant les élections selon le système majoritaire;
- > de précisions concernant la liberté de parole, ou ce qui de temps à autre est également sage, de non-parole des membres du Conseil d'Etat lors de votations;
- > de l'utilisation du numéro AVS pour la tenue du registre électoral cantonal;
- > des premières pierres de l'édifice virtuel du vote électronique qui va certainement encore nourrir le débat lors de l'examen de détail;
- > de l'adaptation de la LFiPol à la nouvelle législation fédérale – LFiPol, une abréviation et une loi qu'à tout le moins depuis deux semaines nous connaissons toutes et tous sur le bout des doigts.

Trois axes ont guidé notre groupe dans l'examen du présent projet:

1. Il est important que ces modifications visent et apportent une amélioration et une augmentation de la participation populaire aux élections et votations. Le fait de regretter et d'analyser à l'issue du scrutin le faible taux de participation et de proposer, dans la foulée, plusieurs mesures pour y remédier, fait déjà presque partie du patrimoine culturel immatériel fribourgeois.
2. Les modifications doivent permettre une organisation du dépouillement qui fonctionne bien et qui facilite le travail notamment des communes, au lieu de l'alourdir et de le complexifier.
3. Le résultat du scrutin doit refléter clairement la volonté populaire; il faut à tout prix éviter que le doute puisse s'installer.

Si le renvoi partiel proposé par la commission est accepté ce jour par le Grand Conseil, notre groupe estime que le projet bis répondra à ces critères, sous réserve des amendements déposés et éventuellement acceptés lors du débat de l'examen de détail. A ce titre, je signale que notre groupe déposera d'ailleurs trois amendements. En effet, il nous semble absolument essentiel que le Conseil d'Etat revoie sa copie, respectivement les dispositions de la LEDP en lien avec l'élection au système majoritaire, en s'inspirant justement du cas genevois ou zurichois avec l'introduction d'un bulletin unique. Nous sommes convaincus que l'introduction d'un tel bulletin unique permet de respecter au mieux la volonté populaire et d'assurer que lors d'un scrutin majoritaire, le ou la candidat-e convainc plus par sa personnalité que par son appartenance partisane.

Je ne peux bien évidemment pas conclure cette intervention sans encore aborder une autre modification proposée que notre groupe soutient, salue et appuie, un soutien apporté bien évidemment de manière totalement désintéressée à une modification de prime abord purement rédactionnelle voir symbolique, mais qui en réalité revêt d'une importance primordiale, c'est l'introduction du terme préfète. Seul bémol : notre groupe regrette qu'il faille la brillante élection d'une préfète socialiste en Sarine pour adapter la législation fribourgeoise à une réalité: oui, les Préfectures sont également ouvertes aux femmes!

C'est avec ces quelques remarques que notre groupe entre en matière et soutiendra donc le projet bis de la commission.

**Defferrard Francine** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis l'une des auteures d'une des motions que l'on traite ce jour et je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

La révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques fait suite, effectivement ça a été relevé, à l'acceptation le 16 septembre 2020 déjà de deux motions déposées en relation avec le second tour de l'élection du 11 novembre 2019 au Conseil des Etats. S'agissant de la première motion Mauron/Collomb concernant les bulletins multiples, notre groupe Le Centre soutiendra le renvoi partiel au Conseil d'Etat pour l'examen de la possibilité d'introduire un bulletin unique pour les élections au système majoritaire, ce qui permettra une consultation auprès des différents interlocuteurs. S'agissant de la seconde motion, que j'ai déposée avec mon collègue Kubski, je salue l'introduction dans la loi d'un recomptage automatique aussi en matière d'initiative et de contre-projet, avec le même écart de 0,3 % que pour les élections au système majoritaire.

Nous saluons la possibilité introduite pour les communes de procéder à l'enregistrement et à la vérification de la citoyenneté active des votants, dès réception du vote anticipé. Cela se fera soit par les employés communaux, soit sur décision du Conseil communal, en présence d'une délégation du bureau électoral. Bien entendu, les opérations de dépouillement continueront à se faire le dimanche du vote ou de l'élection. Nous saluons également la clarification du calcul des différents délais, par exemple pour le dépôt des listes, les référendum, les initiatives, et le regroupement au sein de cette loi des règles concernant le recours contre les actes préparatoires et la définition de ces actes préparatoires.

Deux aspects devraient être âprement discutés aujourd'hui au sein de cet hémicycle. D'une part l'introduction d'une base légale pour le vote électronique: le projet de loi propose à cet égard des exigences élevées à respecter, qu'elles soient juridiques, techniques et organisationnelles fixées par le droit fédéral, ainsi que par la législation sur la protection des données. Notre loi pose d'autres exigences telles que le principe de la sécurité du vote, la fiabilité du résultat, le secret du suffrage, l'absence d'influence extérieure et le respect de l'intégrité numérique. Surtout, le système électronique doit recevoir l'agrément de la Confédération.

Deuxième élément qui devrait être discuté: la suppression des art. 10 al. 1 let. a et 11 al. 1 let. a de la loi cantonale sur le financement de la politique. Cela concerne la transparence des revenus des personnes élues au Conseil national et au Conseil des Etats. Ce point-là n'est plus conforme à la nouvelle législation fédérale sur la transparence de la politique récemment adoptée.

Vous l'avez compris, notre groupe entre en matière et soutiendra, dans sa très grande majorité, la version bis de la commission.

**Vuilleumier Julien** (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Mes liens d'intérêt sont les suivants: j'ai été membre de la commission qui a traité l'objet, je suis coprésident des Vertes et Verts Fribourg et m'occupe de la campagne verte pour les élections fédérales de cet automne. Et pour répondre au collègue Moussa, en effet, quand nous parlons de démocratie directe et de culture du consensus, nous parlons bien d'un patrimoine culturel immatériel reconnu au niveau suisse. Nous sommes aujourd'hui là pour le cultiver.

Cette modification de la loi sur l'exercice des droits politiques est bien plus qu'une adaptation formelle ou une mise à jour cosmétique. Elle concerne plus largement la participation politique, la clarté et la transparence de notre système électoral et la garantie du fonctionnement démocratique. À l'origine de cette révision, comme cela a déjà été dit, se trouvent deux motions, l'une demandant à mieux prendre en compte l'intention des électeurs qui se trompent en mettant deux bulletins dans une enveloppe lors d'une élection majoritaire et l'autre invitant à recompter automatiquement lorsqu'un scrutin ou une élection voit un résultat avec un écart à moins de 0,3 %.

Si ces deux motions peuvent sembler techniques, elles abordent des éléments essentiels de notre démocratie: l'accessibilité du vote, sa simplicité, la compréhension du système électoral et la confiance en ce dernier. Ce sont ces préoccupations qui doivent guider notre traitement de cette modification de loi.

En plus de ces motions, et en lien avec ces elles, et en raison d'un certain flou, voire d'un certain flottement autour des dernières élections au Conseil d'Etat en 2021 par rapport à des candidatures dites multiples ou des listes communes au deuxième tour, le projet intègre des dispositions concernant les élections selon le principe majoritaire. Ces propositions visaient à clarifier ces règles tout en maintenant le statu quo ou presque et en n'apportant que partiellement une simplification du système. Pour cette raison et en vue d'explorer une piste alternative, les membres de la commission ont demandé de considérer et d'étudier plus en profondeur la proposition du bulletin unique pour les élections majoritaires. Ce modèle, cela a été dit, existe à Zurich et Genève et permet de simplifier drastiquement le mode d'emploi du vote. Un seul bulletin et les noms des candidat-e-s, soit préimprimés, soit à écrire. Ce système permet en outre d'appliquer concrètement le principe d'une élection majoritaire qui, rappelons-le, est celui d'une élection de personnes et non pas de listes. Ainsi, les questions qui étaient abordées dans la révision – telles que le fait d'avoir des candidatures multiples, d'avoir plusieurs bulletins dans une enveloppe, d'avoir des listes communes au premier ou deuxième tour, des alliances au premier ou deuxième tour – pourraient être réglées par cette proposition. Effet collatéral positif, le vote est clair et accessible. Ce modèle n'est pas parfait, il ne règle pas tous les problèmes, mais il est apparu à la commission qu'il valait la peine de le considérer pleinement comme cela avait déjà été proposé en consultation par certains partis. Pour cette raison, la commission a voté à l'unanimité le renvoi partiel portant sur ces articles et notre groupe en fera de même. Je tiens à rappeler qu'il ne s'agit pas de technique électorale et encore moins de considération électoraliste, mais bien de rendre les élections plus simples et plus transparentes.

De même l'information des citoyennes et citoyens mérite toute l'attention et un encadrement pour que la brochure explicative soit claire et compréhensible, indiquant les recommandations des différentes instances politiques. Notre collègue Liliane Galley proposera tout à l'heure un amendement pour renforcer l'accessibilité linguistique de cette information.

La question de l'introduction du vote électronique pourrait être rendue possible, sous réserve de l'adaptation de la législation fédérale, a partagé notre groupe. Si d'une part cette potentielle introduction peut éventuellement renforcer la participation, notamment des Suisses à l'étranger, d'autre part ce vote suscite des questions quant au lien de confiance et au contrôle de notre système électoral. Dans ce sens et en son nom propre, le député Marmier proposera un amendement lors de la lecture de détail.

Finalement, le projet touchait également la Loi sur le financement de la politique (LFiPol) et son champ d'application. Rappelons que cette loi est issue d'une initiative populaire acceptée par plus 70 % des votantes et votants et mise en œuvre depuis 2021. L'article 6 al. 1 let. a de la LFiPol précise que les élections au Conseil des Etats et au Conseil national sont soumises à la législation fribourgeoise, impliquant une transparence accrue, en particulier pour les candidatures au Conseil des Etats par rapport à la législation fédérale. Le Conseil d'Etat souhaitait initialement abroger cet article en raison d'indications de la Chancellerie fédérale sur la primauté de ce droit fédéral. De fait et après de nouvelles informations, cela a été dit, il a été accepté que cet article puisse être maintenu. Nous soutenons fortement le maintien de cet article. Là encore, il en va de la confiance de la population, du respect de sa volonté que d'appliquer et de faire appliquer aux candidat-e-s et partis les règles de la transparence, ceci sans exception et sans excuse.

Sur ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s entre en matière et soutient le renvoi partiel tel que proposé par la commission. De même, notre groupe soutiendra le projet bis.

**Schwander Susanne** (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Als Interessenbindung habe ich anzumerken, dass ich Mitglied der vorberatenden Kommission war. Ich äussere mich im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion.

Die vorgeschlagene Gesetzesänderung basiert unter anderem auch auf zwei eingereichten Motionen. Im Gesetz über die Ausübung der politischen Rechte stimmt die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion der partiellen Rückweisung zu, dies insbesondere, da die Variante mit mehreren Listen pro Wahlcouvert im Kanton Neuenburg zu mehr Falschstimmen geführt hat. Die Variante eines einzigen Wahlbulletins erscheint interessant und soll vom Staatsrat geprüft werden. Betreffend die automatische Neuauszählung bemerkte ein Kommissionsmitglied, dass er nicht davon überzeugt ist, dass eine Neuauszählung dazu beiträgt, das Vertrauen der Bürger oder die Glaubwürdigkeit der Institutionen zu erhöhen. Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion wird dazu noch eine Eingabe machen.

Bei der elektronischen Abstimmung schlägt der hier unterbreitete Entwurf eine moderate, zukunftsgerichtete Lösung vor. Sobald die technischen und organisatorischen Bedingungen durch den Bund dies ermöglichen, soll der Kanton Freiburg seine Vorreiterrolle wieder übernehmen können.

Zum Gesetz über die Politikfinanzierung unterstützt die FDP die Meinung des Staatsrates, dass die Rückmeldungen der Bundesinstanzen zu befolgen sind. Dies erlaubt die Beibehaltung des Artikels 6 Abs. 1 betreffend Offenlegung der Kampagnenfinanzierung. Die Artikel 10 Abs. 1 Bst. a und Artikel 11 Abs. 1 Bst. a sind ja doch aufzuheben, da national keine Offenlegungspflicht für die Einkommen besteht.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion unterstützt zu grossen Teilen das Projekt bis der Kommission und dankt dem Staatsrat und der Kommission für ihre Arbeit.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). Notre groupe de l'Union démocratique du centre a analysé cet objet avec attention et je m'en fais le rapporteur aujourd'hui.

Ces modifications de loi qui nous sont proposées aujourd'hui font suite à deux motions acceptées, lesquelles motions faisaient elles-mêmes suite à un écart très serré lors de la dernière élection au Conseil des Etats. À titre personnel, je l'ai déjà dit en commission, je salue le travail accompli par la Direction et les services concernés, surtout dans la prise en considération et la prise en compte des réflexions émises par les communes lors de la consultation.

Nous sommes aujourd'hui face à une particularité avec une proposition de renvoi partiel. Toutes les options doivent être travaillées et étudiées. En commission, nous avons approuvé ce renvoi partiel car nous estimons que le travail doit être accompli sans pression de temps et qu'une consultation doit être faite. Quel que soit le modèle qui finalement sera proposé, nous devons présenter, comme l'ont relevé tant le rapporteur que le représentant du Gouvernement, un projet qui respecte au mieux la volonté qui découlait des deux motions acceptées par ce plénum.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte à l'unanimité le renvoi partiel concernant les élections au système majoritaire. Concernant les articles qui sont traités dans le décret qui nous est soumis ce jour, le groupe soutiendra la version bis de la commission avec une réserve sur l'amendement qui sera déposé par le collègue Marmier sur l'article 19 traitant du vote électronique, sur lequel chacun d'entre nous se prononcera selon son appréciation et sa sensibilité personnelle. Pour les articles liés à la loi sur le financement de la politique, nous respecterons aussi la version bis.

Avec ces quelques considérations, vous l'aurez compris, le groupe de l'Union démocratique du centre entre en matière sur ce projet de loi.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie les groupes pour l'entrée en matière. J'ai pris note que, majoritairement, il y avait un soutien du renvoi partiel, auquel le Conseil d'Etat se rallie aussi. J'interviendrai sur les différents amendements qui ont été annoncés.

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Besten Dank Frau Präsidentin. Ich danke der Sozialdemokratischen Fraktion mit Elias Moussa. Ich bin gleicher Meinung wie er, ich freue mich auch auf die erste Frau Oberamtfrau, vielleicht sogar im Sensebezirk.

Je me réjouis pour la première préfète en Singine... Je remercie groupe Le Centre avec Francine Defferrard, le groupe VERT·E·S et allié·e·s avec Julien Vuilleumier, die FDP mit Susanne Schwander, le groupe de l'Union démocratique du centre avec Roland Mesot.

Ich danke, dass Sie der Kommission folgen und die Teilrückweisung ebenfalls unterstützen.

**Présidente du Grand Conseil.** L'entrée en matière n'est pas combattue, mais nous avons une demande de renvoi partiel émanant de la commission. Le Conseil d'Etat s'y ralliant je ne vais pas procéder à un vote sauf, comme c'est un petit peu

particulier, si un député ou une députée le souhaite. Ce n'est pas le cas, donc nous pouvons passer sans autre à l'examen de détail.

- > L'entrée en matière n'est pas combattue, mais il est proposé de renvoyer au Conseil d'Etat les articles 24 al. 2 let. k et l LEDP, 55 al. 4 LEDP, 90 al. 2, al. 5 LEDP et 91 al. 1, al. 1a, al. 2, al. 2<sup>bis</sup>, al. 3 LEDP pour examen des solutions possibles visant à introduire un bulletin unique pour les élections qui se déroulent selon le système majoritaire. Le Conseil d'Etat se ralliant à cette proposition, les articles susmentionnés seront traités ultérieurement.

## Première lecture

I. Acte principal : Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

*Art. 2a al. 2 (modifié)*

**Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE).** Diese Bestimmung behandelt das Wahlrecht der ausländischen Bürgerinnen und Bürger in kommunalen Angelegenheiten.

L'important c'est qu'en cas de doute sur la qualité des citoyens actifs, la personne étrangère concernée est tenue de collaborer avec la commune à l'établissement des faits justifiant l'octroi de cette qualité.

- > Adopté.

*Intitulé de section après Art. 3 (modifié [DE: inchangé])*

- > Adopté.

*Art. 4 al. 1 (modifié), al. 1bis (modifié)*

**Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE).** Cela concerne un acte administratif. Chaque commune tient un registre électoral dans lequel sont inscrites toutes les personnes jouissant de l'exercice des droits politiques aux fins d'accomplir les tâches qui lui incombent.

- > Adopté.

*Art. 7 al. 2 (modifié), al. 4 (modifié), al. 5 (modifié)*

**Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE).** Das ist wichtig. Der Gemeinderat trägt in den Gemeinden der Vertretung von Parteien und Wählergruppen angemessene Rechnung bei der Zusammensetzung des Wahlbüros.

- > Adopté.

*Intitulé de section après Art. 9 (nouveau)*

**Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE).** Es ist rein eine administrative neue Formulierung.

- > Adopté.

*Art. 9a (nouveau)*

**Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE).** C'est un peu spécial pour les Suisses et les Suissesses qui habitent à l'étranger, donc...

Es wird ein kantonales Stimmregister geführt, in dem alle im Kanton Freiburg auf kantonaler und kommunaler Ebene stimm- und wahlberechtigten Personen - einschliesslich der Auslandschweizerinnen und Auslandschweizer - verzeichnet sind.

- > Adopté.

*Art. 12 al. 1 let. a (modifié), al. 5 (nouveau), al. 6 (nouveau)*

**Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE).** Le canton de Fribourg devient maintenant aussi un peu moderne.

Wir werden auch ein bisschen modern. Es gibt jetzt einen Code. Der Code oder die andere elektronische Lösung im Sinne von Absatz 1 enthält die persönlichen Identifikationsnummer, welche die Stimmberechtigten mit dem Stimmrechtsausweis verbindet sowie, wenn nötig, die in der Bestimmung aufgeführten Daten.

- > Adopté.

*Art. 12a (nouveau) al. 1, al. 2, al. 3*

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission à l'al. 1 let. d.

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

*Art. 12a (nouveau) al. 3bis*

**Présidente du Grand Conseil.** Nous sommes saisis d'un amendement, je donne la parole à son auteure, M<sup>me</sup> Liliane Galley. **Galley Liliane (VEA/GB, FV).** Je n'ai pas de liens d'intérêts avec le présent objet et je souhaite déposer un amendement en mon nom propre.

L'amendement concerne l'article 12a (nouveau) et propose d'ajouter à l'alinéa 3, portant sur la forme, un alinéa 3<sup>bis</sup> portant sur le contenu et dont la teneur est la suivante: "Le contenu de la brochure explicative doit être rédigé de manière simple et privilégier un langage compréhensible et accessible à tout citoyen."

Qui lit avec plaisir et de manière exhaustive les brochures officielles concernant les votations? Qui n'a pas déjà eu des difficultés à comprendre les objets mis en votation? L'universalité du droit de vote exige de ne pas exclure des personnes notamment en raison de leur culture, de leur formation ou de leur maîtrise de la langue. Répondant en 2020 à la motion des députés Mauron et Ganioz concernant le rétablissement des droits politiques pour les personnes sous curatelle de portée générale, le Conseil d'Etat réitérait son attachement à la démocratie directe. Il évoquait également que le droit de vote présuppose la mise en œuvre de droits associés, tels que le droit à une information accessible à toutes et à tous et prévoyait des mesures dans ce sens.

Dans son rapport du 12 avril 2022, en réponse au postulat des députées Wassmer et Bourguet sur l'utilisation du langage simplifié, le Conseil d'Etat se disait à nouveau conscient de l'importance pour la population du droit d'accès aux informations, raison pour laquelle il en a fait l'un des six domaines d'action de sa politique relative aux personnes en situation de handicap. Mais ce ne sont pas seulement les personnes en situation de handicap qui ont des difficultés à comprendre certains textes administratifs, et en particulier les brochures explicatives concernant les votations. Le rapport de recherche établi dans le cadre de ce postulat estimait que le langage simplifié peut être utile à environ 22 % de la population en Suisse, dont des personnes en situation de handicap ou allophones, mais aussi des personnes âgées, analphabètes fonctionnelles ou encore dyslexiques ou souffrant d'aphasie. Cela correspond à environ 70 000 personnes dans le canton de Fribourg. Je suis certaine que les 78 % ne rencontrant a priori pas de difficultés de lecture ou de compréhension trouveraient également leur compte dans une brochure au langage plus accessible. L'utilité d'introduire un langage simplifié au sein de l'administration cantonale avait alors été confirmée tant par les Directions et services de l'Etat que par les milieux associatifs. Et parmi les quatre types de documents à simplifier en priorité figurait justement les brochures pour les votations.

Alors certes, des initiatives existent tant au niveau fédéral que dans certains cantons, mais si elles sont louables et utiles, elles ne touchent en revanche qu'un public restreint, des jeunes ou des personnes en situation de handicap par exemple, et elles sont largement méconnues du grand public. Simplifier la brochure officielle envoyée à l'ensemble des votants serait une solution plus rationnelle et universelle qui permettrait par ailleurs d'intéresser davantage de citoyens et citoyennes aux objets sur lesquels ils sont amenés à se prononcer.

Le Conseil d'Etat s'est engagé à analyser ce qu'il peut entreprendre dans ce domaine, en s'appuyant sur les recommandations établies dans le cadre de ce rapport. La rédaction des brochures explicatives en langage simple et accessible fournit donc une occasion en or pour passer des paroles aux actes!

Sur ces considérations, je vous invite à accepter le présent amendement.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie la députée pour l'amendement, dont je prends connaissance. Bien évidemment c'est le but de la brochure que de donner une information compréhensible et accessible à toutes les citoyennes et à tous les citoyens qui doivent voter.

Dans la formulation, j'ai de la peine à comprendre si on parle vraiment du langage simplifié tel qu'il est défini ou d'une brochure qui soit simple et compréhensible, dont c'est l'objectif. J'ai l'impression que vu les engagements du Conseil d'Etat, ce n'est pas nécessaire de le rajouter. Je n'en ai pas discuté au sein du Conseil d'Etat, je ne vais donc pas m'y rallier. Je me permets toutefois une petite remarque par rapport à la rédaction de cet article, qui malheureusement va dans un sens un peu moins simple et compréhensible, et qui n'est pas formulé de manière épicène.

**Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE).** La commission n'a pas voté sur cet amendement, mais je crois qu'on en a discuté. Moi-même et la commission, je crois qu'on a de la sympathie pour cette proposition.

- > La proposition de la députée Galley, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 61 voix contre 39. Il n'y a pas d'abstention.
- > Modifié selon la proposition de la députée Galley.

*Ont voté en faveur de l'amendement Galley:*

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robotel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 61.*

*Ont voté contre:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 39.*

*Art. 12a (nouveau) al. 4*

> Adopté.

*Art. 12b (nouveau)*

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Le Conseil d'Etat informe les citoyens et les citoyennes actifs de façon suivie sur les objets soumis à la votation cantonale et explique la position des autorités cantonales.

Ich habe noch eine Ergänzung zum vorherigen Artikel, obwohl Frau Präsidentin es richtig gesagt hat: Es ist wichtig, dass wir da das Projekt bis angenommen haben. In Artikel 12 a Abs. 1 Bst. d steht noch "und des Grossen Rates" "et du Grand Conseil".

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Pas de remarque par rapport à l'article 12b mais je me rallie à la proposition du Conseil d'Etat qui a été faite par le rapporteur.

> Adopté.

*Art. 18 al. 3 let. b (modifié), al. 5 (abrogé)*

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Cet article concerne le vote anticipé et les principes.

> Adopté.

*Art. 18a (nouveau)*

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Cet article concerne le vote anticipé et l'enregistrement des votes.

> Adopté.

*Art. 19a (nouveau)*

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Nous en venons maintenant à la première pièce de résistance, le vote électronique. La commission s'est prononcée.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat confirme cet article et la volonté d'avancer sur ce dossier en sachant que l'on va suivre les débats au niveau fédéral, et que bien évidemment les données seront sécurisées.

**Présidente du Grand Conseil.** Nous sommes saisis de plusieurs amendements à cet article. Je donne peut-être la parole tout de suite à M. le Député Bruno Marmier pour le sien.

**Marmier Bruno** (VEA/GB, SC). Je dépose donc un amendement qui demande de biffer cet article et je vais vous expliquer pourquoi.

Depuis 730 ans, les citoyennes et citoyens de ce pays donnent leur avis sur la gestion de nos communes, de nos cantons, de notre pays. Ils sont non seulement les acteurs du processus démocratique, mais en sont aussi les garants puisque tout citoyen peut faire partie du bureau électoral.

Ce que cet article propose, c'est de tirer un trait sur 730 années de démocratie citoyenne. Il ne s'agit ni plus ni moins que de supprimer nos bureaux de vote décentralisés, administrés par des citoyens, accessibles à toutes et tous, et de les remplacer par un seul bureau de vote centralisé, informatisé, opaque, restreint à une poignée de spécialistes et dont le fonctionnement échappe intégralement au commun des mortels.

Et c'est un étrange paradoxe, Mesdames et Messieurs les Député-e-s: nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de loi qui vise à donner confiance aux citoyens et aux candidats en minimisant le risque d'erreur et en garantissant un recomptage en cas de résultat serré. Et que sommes nous en train de faire? Exactement l'inverse en autorisant une technologie de vote opaque, que seuls les experts triés sur le volet seront en mesure de vérifier.

Liebe Kolleginnen, liebe Kollegen, seit mehr als 700 Jahren begleiten unsere Mitbürgerinnen und Mitbürger die Abstimmungsprozesse in unseren Waldstätten, in unseren Kantonen, in unseren Gemeinden, da jeder Bürger dem Wahlbüro angehören kann. Das Verfahren ist transparent und bürgernah.

Es ist Ihnen bewusst, mit dem E-Voting verliert der Bürger die Einsicht in das System. In der Zukunft werden nur ein Dutzend Spezialisten und Fachleute Zugang zum System haben, und nur diese werden in der Lage sein, die Ergebnisse zu bestätigen. Besonders in Krisenzeiten stellt das elektronische Verfahren ein Risiko für unsere Demokratie dar. Hätten wir zum Beispiel über das Coronagesetz elektronisch abgestimmt, wäre es vielleicht zur mehr gewaltsamen Demonstrationen gekommen.

Bien sûr vous vous dites, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, si on accepte cet amendement, on va encore passer, nous les Fribourgeois, pour des attardés qui ne comprennent rien à la technologie.

Bien sûr, vous voulez donner l'image d'un canton moderne, qui maîtrise les nouvelles technologies.

Bien sûr, vous caressez l'espoir d'intéresser les jeunes à la politique en introduisant un tel système et de faire remonter ainsi le taux de participation.

Bien sûr, vous souhaitez fournir aux Suisses de l'étranger la possibilité de participer à la vie politique de leur pays.

Toutes ces intentions, sont louables, mais ne suffisent pas à justifier l'abandon d'un système résilient qui a fait ses preuves.

Mais vous me direz: j'utilise bien l'e-banking, alors pourquoi pas le vote électronique, c'est la même chose. Eh bien non. Posez-vous la question suivante? Est-ce que vous utiliseriez toujours l'e-banking si vous ne receviez pas de décompte pour les transactions effectuées? C'est pourtant bien ce qui se passera avec le vote électronique.

Imaginons un scénario pas tout à fait improbable. Dans un contexte géopolitique tendu, la Suisse vote sur son armée, sur son réarmement: des intérêts financiers omniprésents, des puissances étrangères intéressées, des entreprises d'armement aux aguets, une population divisée, un résultat très serré. Une manipulation du résultat, ou encore pire, le soupçon d'une manipulation d'un résultat sans que l'on puisse le prouver ou l'exclure, avec des experts qui se contredisent. C'est là le germe de la discorde, de la méfiance. Ce serait là un poison pour la démocratie et pour la stabilité.

C'est pourquoi le vote électronique est un outil de beau temps, qui ne présente a priori que des avantages, mais qui pourrait se révéler bien plus dangereux que nous ne voulons l'imaginer. Je suis convaincu qu'il est plus sage de s'appuyer sur un réseau de plus de 2000 centres de vote répartis dans nos communes, de conserver en tant que citoyen le contrôle de l'outil qui nous est le plus cher et qui est le garant de nos libertés plutôt que de céder aux sirènes de la technologie.

Renoncer à introduire le vote électronique, c'est faire preuve de la plus grande des maturités technologiques. Celle de savoir jusqu'où la technologie peut nous aider, mais aussi de savoir identifier là où elle ne nous est d'aucun secours, voire même représente un danger. En ce sens, je vous invite à soutenir cet amendement.

**Altermatt Bernhard** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Ich reagiere spontan und bin sehr erstaunt, wenn nicht ein bisschen schockiert, über die virulenten Worte und die Fortschritts- und Technikfeindlichkeit unseres Kollegen Marmier. Covid-Gewalt, Krieg, Manipulationen, die über Freiburg hereinbrechen, ehrlich gesagt, das geht mir ein bisschen zu weit. Ich denke, wir sind hier und bis jetzt hat sich diese Debatte in ganz geordneten Bahnen gehalten. Es geht darum, die Demokratie zu stärken, es geht darum, Regeln zu setzen, einschliesslich eben auch für die elektronische Stimmabgabe, die das Vertrauen der Bevölkerung in die Demokratie ebenfalls stärkt.

Mit dem vorliegenden Punkt geht es zudem noch darum, dass Auslandschweizerinnen und Auslandschweizer - und sie liegen mir besonders am Herzen, ich war selbst zweieinhalb Jahre im Ausland -, dass diese Menschen an der demokratischen Gestaltung unseres Gemeinwesens teilnehmen können. Es geht aber auch darum, die Demokratie mit der Zeit gehen zu lassen. Ich bin der Meinung, dass hier alles zu tun ist, um mit Vorsicht, aber auch mit Zuversicht die notwendigen, technischen Rahmenbedingungen zu schaffen. Ich habe Vertrauen in die Spezialisten und in die technischen Fähigkeiten, um dies zu machen.

Cher collègue Marmier, le germe de la discorde, le poison pour la démocratie, pour moi, réside bien plus dans vos paroles et vos peurs que dans les réformes qui nous sont proposées aujourd'hui.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Je crois que le sujet du vote électronique est un sujet qui sera traité au niveau fédéral et que quoi que nous décidions par rapport à cet amendement, cela dépendra de la décision au niveau fédéral. Je partage les soucis du député Marmier par rapport au vote électronique. Personnellement je n'y suis pas favorable, je pense que la démocratie est plus sûre sans vote électronique. Mais je vous invite quand même à refuser cet amendement.

À mon avis, le vote électronique devra être mis en place pour les Suisses de l'étranger. Je vous fais part de mon expérience lorsque je vivais à Rome. Rome ce n'est pas loin de la Suisse et régulièrement je recevais les enveloppes de vote après les votations, ce qui n'est pas très agréable quand on s'intéresse à la politique. Donc pour les Suisses de l'étranger, imaginez celui qui vit dans des régions beaucoup plus lointaines, avec des services de poste qui ne fonctionnent pas très bien, eh bien pour ces concitoyens-là je pense que le vote électronique est utile. Au moins pour eux, laissons-les voter. Le risque est quand même assez faible et s'il y a des fraudes au niveau des Suisses de l'étranger, au moins ça n'impactera pas la totalité de la votation. Je pense que c'est là un compromis, mais c'est clair qu'il faut absolument éviter tout risque électronique, sachant que les risques de fraude, que le vote se fasse sur papier ou par voie électronique, existeront malheureusement toujours.

Soyons ouverts aux technologies et refusons cet amendement. Et refuser cet amendement ne signifie pas supprimer le vote traditionnel, que je privilégie encore aujourd'hui.

**Steiert Thierry** (*PS/SP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une ville qui comporte un certain nombre d'habitants et d'électeurs et de votants, un volume qui est relativement important et dont le vote électronique tel qu'on a pu le pratiquer à titre d'exercice pilote ces dernières années a grandement facilité le dépouillement des scrutins.

Accepter cet amendement-là serait revenir en arrière, ce serait interdire tout exercice du vote électronique à futur. Celles et ceux parmi vous qui souhaitent retomber à l'époque où on attendait jusqu'à 4 h du matin pour avoir les résultats d'une élection ou d'un vote sont priés d'accepter cet amendement. Celles et ceux qui veulent poursuivre un traitement plus efficace dans les communes comme la nôtre et permettre un dépouillement à des heures normales sont priés de refuser cet amendement, ainsi que je le ferai.

**Dafflon Hubert** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je suis contre l'amendement Marmier, car je pense qu'il faut vivre avec son temps, qu'il faut aller de l'avant. Si on a des soucis par rapport à des fraudes qui pourraient intervenir au niveau du vote électronique, alors il peut aussi y avoir des fraudes au niveau du vote traditionnel papier. Comme l'a dit le syndic de la ville de Fribourg, le député Steiert, je pense que ça favorise aussi la rapidité du dépouillement. Et ça coûtera aussi moins cher. Je pense que nous devons, dans le cadre de la révision de cette loi, tenir compte de ce fait-là et ne pas avoir peur de ce vote électronique. Au contraire, il faut lui tendre les bras en disant: c'est la modernité. Pour les Suisses de l'étranger, je pense que c'est une nécessité, mais aussi pour les jeunes qui ont l'habitude de traiter complètement tout avec leur natel ou leur tablette. Je pense qu'on va dans la bonne direction en refusant l'amendement Marmier.

**Marmier Bruno** (*VEA/GB, SC*). Je voulais juste donner une précision. J'ai été Suisse de l'étranger pendant huit ans. Nous habitons au Vénézuéla, un pays où par définition l'enveloppe de vote ne peut arriver qu'après le scrutin. Il y a d'autres moyens de faire voter les Suisses de l'étranger. On peut instaurer le vote électronique pour des groupes très restreints, mais l'instaurer de manière généralisée, ça ne me paraît pas opportun. Quant à la remarque du député Kolly, dont je comprends l'argumentation, sur le fait que ça se déroule au niveau fédéral, je dirai que si on peut donner un message au Parlement fédéral

au travers d'une initiative cantonale – on l'a fait hier –, on peut aussi lui donner un message en refusant cet article. Cela fait partie aussi de l'expression d'un canton. Donc l'amendement, dans ce sens, est logique. Après, vous êtes libres évidemment de l'accepter ou de le refuser.

**Thévoz Ivan** (*UDC/SVP, BR*). Bien que nous ne votions pas pour ou contre le vote électronique, mais bien pour la mise en place d'une base légale cantonale afin de le permettre dans le canton de Fribourg, je tiens à exprimer mon avis.

Dans le cadre de mon travail, j'ai la chance de pouvoir côtoyer de nombreuses personnes lorsque je vais tailler les arbres chez les particuliers. Il y a dix jours, j'étais à Vevey et lors de la pause café offerte par ma cliente, elle m'exposa son travail. Cette dame travaille à l'état-major cantonal de conduite vaudois. Elle me fit part de ses plus grandes craintes concernant la suite des temps, que je dirais plutôt la malice des temps. En résumé, une de ses plus grandes craintes est l'effondrement du système, ce système tel une statue aux pieds d'argile qui a basé son socle sur l'internet et sur le tout électronique. Cette dame me dit, mot pour mot: "On doit faire en sorte de ne pas apeurer la population du grand danger qui nous vient". Tout va dans la direction du tout internet, du tout électronique, mais tel que je l'ai dit hier à un député sur le thème des batteries pour les bateaux, même si l'ordre mondial dit d'aller dans une direction, ce n'est pas obligatoire de prendre cette route menant au gouffre. Soyons intelligents, nous savons tous que le vote électronique n'est pas sûr. Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe dans la cybersécurité et les attaques de plus en plus récurrentes sur les entreprises. Le vote électronique n'est pas sûr et il n'y a pas besoin de cette base légale pour notre canton, attendons ce que dira Berne. Je vous prierais d'accepter cet amendement.

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Mon collègue Thévoz a déjà dit dans sa dernière phrase ce que je voulais dire, mais ça ne fait rien, je vais quand même évoquer ce point. Il faut savoir que quoique nous décidions aujourd'hui, ça n'aura pas beaucoup d'importance: que l'amendement soit accepté ou refusé, c'est la loi fédérale qui va régler ce qui va se passer. Soit on dit oui, soit on dit non: c'est un message qu'on veut envoyer. Si on accepte cet amendement, il y a de fortes chances que dans trois, quatre ou cinq ans, lorsque toutes les difficultés du vote électronique seront réglées, on doit remodifier notre loi pour revenir avec un texte adapté aux normes fédérales. Mais je suis quand même favorable à l'amendement de M. Marmier, qui a dit quelque chose de très juste: je crois que c'est M. Dafflon qui a dit que la fraude pouvait avoir lieu tant par sur papier que par voie électronique et c'est vrai; mais je préfère prendre le risque d'une fraude restreinte dans un, deux ou une dizaine de bureaux de vote sur les 2100 que l'on a en Suisse, plutôt qu'une fraude monumentale avec un seul bureau de vote centralisé qui reçoit toutes les données des votes électroniques. Donc, pour cette raison, je vais soutenir mon collègue Marmier, comme je l'ai fait en commission.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**. Beaucoup de choses ont été dites, mais j'aimerais tout d'abord dire que le pessimisme dépeint par le député Bruno Marmier est probablement très, très exagéré. J'ai l'impression qu'on se trouve à l'époque où on disait des trains que c'était le diable qui arrivait. Mesdames et Messieurs, aujourd'hui le train n'est plus contesté. C'est une question de temps avant que, quoiqu'il arrive, nous arrivions à ce vote électronique. On nous dit que c'est risqué. Je rappelle ici que de nombreuses fraudes ont été faites sur les papiers; le risque est tout aussi grand dans un vote papier que dans un vote électronique. Il y en a déjà eu malheureusement de célèbres dans ce canton.

Un poison, non. Pour moi, c'est un renforcement de la démocratie. C'est un nouveau moyen de voter et je rappelle ici qu'il ne s'agit pas du tout internet comme cela a été dit, mais de proposer aux citoyennes et citoyens de pouvoir choisir la façon dont ils veulent voter.

Je rappelle aussi que les Suisses de l'étranger demandent ceci depuis longtemps, à juste titre, puisqu'ils n'arrivent pas à remplir aujourd'hui leur devoir électoral. Ce qui pourrait paraître le plus incongru, c'est qu'on arrive à une situation où la Confédération introduit le vote électronique alors que nous n'avons pas de base légale pour l'introduire au niveau cantonal: on pourrait demander aux citoyens de voter au niveau cantonal sur papier alors qu'ils pourraient voter au niveau fédéral par voie électronique. Ce serait une situation totalement malheureuse. Donc, en gros, soyez ouverts au futur.

Je rappelle aussi que les cantons de St-Gall, Thurgovie et Bâle vont introduire le vote électronique cette année. Nous allons attendre que tous les moyens soient sûrs, que la Confédération confirme ces systèmes avec des vérifications qui sont de plus en plus exigeantes. Soyez ouverts au futur!

**Bürgisser Nicolas** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). M. le Député Marmier a déjà déposé cet amendement en commission, qui l'a rejeté par 7 voix contre 3 et 1 abstention.

Welches Zeichen geben wir der Schweiz, wenn wir hier jetzt Nein sagen? Diejenigen, die glauben, unser Kanton sei rückständig, werden diese Wahrheit noch erhärten. Darum bittet Sie die Kommission, dieses Amendement abzulehnen.

> Au vote, la proposition du député Marmier, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 76 voix contre 17. Il y a 4 abstentions.

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté en faveur de l'amendement Marmier:*

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Ingold François (FV,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 17.*

*Ont voté contre:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Allematt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthé Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 76.*

*Se sont abstenus:*

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB). *Total: 4.*

**Présidente du Grand Conseil.** Nous allons finir de traiter cet article où il y a encore deux amendements et ensuite j'aurai le plaisir de vous donner la pause. Je donne donc la parole à M. le député Armand Jaquier pour son amendement.

**Jaquier Armand (PS/SP, GL).** Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec cet objet, par contre j'ai quand même un attachement viscéral à la confiance de la population envers les institutions démocratiques. Et les moyens de vote sont un de ces éléments essentiels, c'est même la base de notre démocratie à tous les niveaux.

L'article prévoit de suivre un peu les recommandations de la Confédération. Ce que je vous propose dans mon premier amendement, c'est quelques mesures concrètes. Et là, il ne s'agit pas de dire que l'on n'a rien à décider, que la Confédération décidera. Ce n'est pas vrai. L'outil qu'on utilisera dans ce canton, il dépend de nous. Ensuite, comme on en est aux balbutiements, vu les échecs passés, ce que nous déciderons donnera aussi le ton pour la Confédération.

En matière d'informatique et de logiciels, tout le monde dit que tout est sûr et magnifique. L'expérience nous montre que ce n'est pas toujours vrai et que l'évolution du savoir fait que ce qui est vrai aujourd'hui le sera moins demain. La proposition qui vous est faite par cet amendement, c'est de donner le libre accès aux codes sources du logiciel. Le libre accès a pour effet que chacun peut voir les plans, comment l'outil est fait. Cela permet de le comprendre. Alors évidemment qu'en ce qui me concerne, je ne comprendrai rien. Mais j'ai la chance d'avoir des enfants qui, eux, comprendront. Et beaucoup, dans notre société, comprennent, sont capables de lire ce type de plans. Cela permet aussi de soumettre ça à la communauté – c'est

comme ça qu'ils parlent dans ce domaine –, et d'avoir un contrôle citoyen qui permet de mettre en exergue et d'identifier d'éventuels problèmes. Pour moi c'est essentiel si on veut donner une vraie confiance à nos citoyens. C'est pour ça que c'est déterminant. Alors, certains diront que les logiciels sont tous sécurisés et puis se poseront la question de savoir ce que ça change. D'un bout loin, pour moi, j'ai l'impression que ça ne change rien. Par contre, quand vous voulez contrôler un logiciel d'entreprise, un logiciel fermé, eh bien vous y allez au hasard. Mais personne ne sait s'il y a des failles ou pas. Tandis qu'avec un logiciel libre, eh bien c'est immédiatement ouvert, c'est communiqué. Et pour moi, c'est une base importante de la confiance à donner. C'est pourquoi je pense qu'il est nécessaire aujourd'hui de soutenir cet accès aux plans, pour une certaine clarté et pour que notre population puisse avoir confiance en notre système démocratique. Je vous remercie de soutenir cet amendement que je lis immédiatement: "Les codes sources du logiciel sont libres d'accès."

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Cet amendement part d'une bonne idée, qui peut faire partie des bons principes de développement software. Je propose cependant de le refuser pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'un tel amendement n'a rien à faire dans une loi. Deuxièmement, selon la solution logicielle choisie, une partie sera mise à disposition en libre accès et une partie sera sous licence. Avec l'amendement de M. Jaquier, nous serions contraints d'avoir une solution totalement ouverte, ce qui nous interdirait d'utiliser une solution qui serait développée avec certains autres cantons qui auraient des parties protégées. Alors sur le fond, ça part d'une bonne idée – pour en tout cas une partie de la solution –, mais on ne peut pas maintenant imposer d'utiliser des codes sources ouverts pour une solution future.

**Remy-Ruffieux Annick** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Juste une question aussi par rapport à cette proposition: il me semble que ça donne aussi, peut-être, les clés du fonctionnement aux éventuels hackers? C'était une question d'une béotienne en informatique, merci.

**Repond Brice** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Pour ma part, je suis dans le domaine informatique, pas directement au niveau de la sécurité, et je pense que c'est une fausse bonne idée. En fait, du moment qu'on a accès aux codes sources, à mon avis, ça permet beaucoup plus facilement de connaître justement le fonctionnement du système et de potentiellement le hacker. Pour ma part, je proposerais plutôt de refuser cet amendement qui est une fausse bonne idée plutôt qu'une bonne idée. Je vous encourage à simplement le refuser.

**Marmier Bruno** (*VEA/GB, SC*). L'intervention du député Clément met exactement le doigt sur le problème. Il parle de produits sous licence, c'est exactement ça: nous donnons nos bureaux de vote à des sociétés étrangères et c'est exactement ce que nous faisons. Après, sur la question du code source, le député Repond a raison, c'est à double tranchant. Ce qui ne veut pas dire que c'est forcément mauvais de mettre ça comme principe, mais surtout ça dépendra de ce qui sera l'acteur qui développera ce système. L'autre problème c'est évidemment que si la Suisse doit le développer toute seule, c'est extrêmement coûteux. Personnellement, je soutiendrai cet amendement pour aussi forcer la solution fédérale à traiter cette question de licence, de qui développe, de qui est le porteur de ce système qui deviendra notre système de vote à la place des citoyens.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Effectivement, il y a quelques questions qui ont été posées. On donne les plans, donc tout le monde peut refaire la même chose. Par contre, si les plans sont bien faits, ça démontrera la sécurité du système. Si les plans sont mal faits, ça démontrera son insécurité. C'est comme ça que ça fonctionne. Quand les plans sont cachés, on ne peut pas savoir ce qui est fait et on est soumis au possesseur du plan. C'est lui qui décide si c'est bien ou pas, tandis que là, on peut le voir. Et bon nombre de sociétés informatiques ouvrent leurs codes sources à certaines personnes pour faire des tests, ils les mettent à disposition d'une certaine communauté pour que les tests soient faits, ce qui permet d'apporter des corrections. Cela avait été le cas notamment sur des logiciels de La Poste où, en mettant à disposition et en permettant à ces gens de les tester, cela a permis d'identifier les faiblesses. On permet d'avoir une meilleure visibilité pour quelque chose qui est nécessairement difficile à comprendre. Et de pouvoir dire que c'est ouvert, que ceux qui connaissent peuvent comprendre, c'est un gage de sécurité, c'est un gage de confiance. Je vous invite à soutenir mon amendement.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**. Effectivement c'est un objet sensible et je pense que la question est légitime, elle peut se poser. J'ai envie de dire qu'elle ne doit pas, par contre, apparaître dans la loi. Il faut savoir qu'au niveau fédéral, la Chancellerie l'a prévue dans l'article 11 de l'Ordonnance sur le vote public et que ces ordonnances sont aussi plus faciles à modifier, donc ça permettrait de s'adapter à la technologie. Je partage ce qui a été dit par différents députés, notamment le député Clément: il y a des codes sources qui peuvent être mis à disposition, d'autres pas. On pourrait se bloquer avec des solutions qu'on ne connaît pas aujourd'hui et puis je rappelle ici que ce travail, très probablement, sera fait au minimum au niveau intercantonal, voire au niveau de la Confédération, avec une mise en commun des moyens, mise en commun des synergies. Ici il s'agit d'un débat de spécialistes, je pense qu'il doit avoir lieu mais pas dans la loi.

**Bürgisser Nicolas** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Vu que nous n'avons pas traité cet amendement en commission, dont M. Jaquier n'était pas membre, je ne peux pas me prononcer.

Persönlich bin ich schon zufrieden, wenn die Informatik überhaupt funktioniert. Je ne peux pas me rallier.

- > Au vote, la proposition du député Jaquier (art. 19a al. 1 lettre d), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 69 contre 26. Il y a 9 abstentions.
- > Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté en faveur de l'amendement Jaquier:*

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 26.*

*Ont voté contre:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 69.*

*Se sont abstenus:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Moussa Elias (FV,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB). *Total: 9.*

**Présidente du Grand Conseil.** Nous passons au dernier amendement de cet article et je redonne la parole à M. le Député Armand Jaquier.

**Jaquier Armand (PS/SP, GL).** Les logiciels et la propriété des logiciels sont aussi un élément important de la sécurité. Ensuite, le fait que la confiance – un mot essentiel dans ce domaine – est nécessaire conduit à ce qu'on soit prudent sur la question de qui fait quoi. Cet amendement a pour objectif de permettre aux collectivités publiques d'être propriétaires des codes sources et du logiciel. Pourquoi? Collectivités publiques, c'est relativement large. Cela peut être la Confédération, un groupe de cantons, un canton, etc. Cela ne veut pas dire que c'est eux qui doivent le développer – ils peuvent confier cela à une autre société suisse –, cela veut dire qu'ils en sont propriétaires. Cela permet que cette collectivité, ce propriétaire, sache et décide ce qu'on en fait. Si vous donnez un logiciel à une entreprise privée et que vous prenez la prestation, il peut être utilisé par une autre entité, un pays dont la démocratie est bien plus aléatoire que la nôtre, et être entaché de fraudes. Même s'il fonctionne

bien, eh bien à la fin, le logiciel suisse aura exactement la même image et la perte de confiance dans cet outil démocratique essentiel sera la même dans notre pays .

Pour nous, il est important que le propriétaire décide de ce qu'il en est de ce logiciel. C'est important et ça permet une certaine confiance. C'est aussi un moyen, quand même, de soutenir l'emploi dans ce pays. Chères et chers collègues et camarades député-e-s, la confiance de la population est essentielle et c'est la responsabilité des élus de l'insuffler.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). De nouveau, on entre dans un débat de techniciens qui n'a rien à faire dans cette salle. C'est aussi là une très mauvaise idée. On ne sait pas de quoi on parle. On parle du logiciel, on parle du code source, on parle de toutes les librairies qui sont intégrées dans le logiciel... C'est un grand fourre-tout qui ne sert absolument à rien et ce n'est pas parce que le logiciel appartient à une entité publique qu'il sera plus sûr. Surtout que s'il est uniquement développé par l'entité publique, vous n'avez certainement pas les spécialistes qui auraient été là pour le développer. Alors le logiciel est-il plus sûr que celui que vous achetez à une firme qui l'a développé, mais dont vous n'avez pas le code source? On est vraiment dans un débat de techniciens dont on ne sort absolument plus et cet article n'amène rien du tout. Je vous prie de ne pas l'accepter.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je m'oppose à cet amendement, notamment parce qu'effectivement ce n'est pas dans la loi qu'on doit régler ceci. Je me pose la question de savoir ce qu'est une entité publique suisse? Est-ce que La Poste est une entité publique suisse? C'est une question juridique; certains doivent avoir la réponse, moi je ne l'ai pas. Est-ce que Swisscom est une entité publique suisse? Je ne pense pas. Je ne suis évidemment pas opposé sur le fond à ce qu'une entité publique suisse soit propriétaire, mais se fermer des portes aujourd'hui sur les discussions de spécialistes, ça me paraît un peu hasardeux.

**Bürgisser Nicolas** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). La commission ne s'est pas prononcée sur cet amendement donc on ne peut pas prendre position.

- > Au vote, la proposition du député Jaquier (art. 19a al. 1 let. e), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 73 voix contre 23. Il y a 8 abstentions.
- > Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté en faveur de l'amendement Jaquier:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 23.*

*Ont voté contre:*

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrmi Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB),

Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 73.*

*Se sont abstenus:*

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB). *Total: 8.*

*Art. 25a (nouveau)*

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Nous arrivons au deuxième plat de résistance, le recomptage. Obligatoirement, nous allons recompter si la différence est inférieure à 0,3 %. J'aborderai les commentaires lorsque nous traiterons des amendements.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Il s'agit ici de la mise en œuvre d'une motion qui avait été acceptée par le Grand Conseil contre l'avis du Conseil d'Etat.

**Michellod Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis syndic et j'ai été membre de la commission. Je dépose cet amendement au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Les bureaux électoraux des communes en charge du comptage des votes ou des suffrages effectuent ce travail avec sérieux, précision et conscience de l'importance de la tâche qui leur est confiée dans le cadre du processus démocratique. Nous leur faisons totalement confiance, aussi lorsque le résultat d'une votation ou d'une élection est serré. Accepter le résultat d'un vote ou d'une élection est au fond un principe démocratique, un recomptage n'étant nécessaire que lorsqu'il y a des soupçons d'irrégularités et que la nature comme l'ampleur de ces irrégularités ont pu influencer le résultat du scrutin. Introduire un recomptage automatique lors d'un résultat serré n'est rien d'autre qu'une absurdité. Le PLR l'a déjà dit lors du vote de la motion concernée, l'a répété dans le cadre de la consultation et l'affirme encore une fois aujourd'hui.

Pourquoi le recomptage automatique est-il absurde? Illustrons cela à l'aide d'un exemple en revenant en 2019. Lors d'un fameux soir de deuxième tour d'élection fédérale, au plus haut du suspense, la candidate PLR l'emportait avec 138 suffrages d'avance sur son concurrent PDC. Appliquons-y la proposition qui nous est soumise ce jour. Un recomptage aurait eu lieu et il aurait bien pu apporter un résultat plus serré encore. Un comptage aurait même pu changer l'issue du vote. Quid si le candidat PDC l'emportait lors du second comptage avec 50 voix d'avance? Un résultat plus serré encore mais qui serait cette fois définitif. Une telle situation, certes hypothétique mais possible, serait tout à fait incohérente.

En l'absence d'irrégularités, le recomptage n'a pas de sens et n'entraînera qu'une conséquence: créer de l'incertitude. Notre amendement vise également à compléter l'article 25b qui omet de mentionner les scrutins majoritaires pour le recomptage en cas d'irrégularités.

Collègues, avant de conclure, rappelez-vous que les scrutatrices et les scrutateurs de ce canton accomplissent un travail d'excellence. Acceptons le résultat issu de ce travail. Faisons-leur confiance en soutenant cet amendement, comme le fera le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux dans son intégralité.

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis vice-président du Parti socialiste fribourgeois et membre de la commission.

Je regrette vraiment que le député Michellod, membre de la commission, vienne en plénum avec cet amendement qui n'a pas été discuté en commission. En fait, on en a déjà discuté par le biais d'une motion que le plénum a déjà traitée et acceptée avec une majorité. Je trouve ainsi malheureux que l'on revienne dans un second temps pour tenter de faire du rattrapage parce qu'on a perdu la motion au Grand Conseil. On ne va pas refaire l'entier du débat. Nous ne remettons pas en question le sérieux du travail des secrétariats communaux – il est clair que leur travail est excellent – mais si cette motion a été acceptée, c'est vraiment pour qu'il y ait un lien de confiance, pour éviter qu'en cas de doute, les gens remettent en question la fiabilité de certains résultats. Cela permet surtout, si l'écart est infime, de se dire qu'il y a un contrôle systématique. On n'a pas à se demander, s'il y a un doute, si le doute est suffisamment important pour procéder à un recomptage. Ce qui pose toujours des problèmes parce que l'autorité doit automatiquement estimer si le doute et les preuves de falsification ou d'erreur dans le comptage sont suffisamment grandes pour pouvoir recompter. Cela permet au moins d'avoir une ligne très claire, de dire

qu'en dessous de ce chiffre-là, il faut recompter. Cela n'est pas un acte de défiance envers les secrétariats communaux, cela permet de renforcer le lien de confiance. Je vous remercie donc de ne pas rouvrir ce débat en refusant cet amendement.

**Defferrard Francine** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Chers collègues, je partage totalement les propos tenus par mon co-motionnaire, M. Kubski. Il ne s'agit pas de refaire le débat du 16 septembre 2020; la motion a été acceptée par 64 voix contre 24. Nous faisons une loi pour le futur, pas pour le passé, Monsieur le Député. Je vous invite à refuser cet amendement, vous l'avez bien compris.

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Comme mes collègues l'ont dit, nous ne devons pas refaire le débat. Le résultat a été clair, la motion a été acceptée à 64 voix contre 24 et 5 abstentions. Nous devons avancer avec cet objet. Si nous voulons refaire le débat aujourd'hui sur le bien-fondé de cette motion, nous sommes repartis pour deux ou trois heures. Ce n'est pas l'objectif. Par contre, à la décharge de M. Michellod et pour rebondir sur les propos de M. Kubski, je vous informe qu'un amendement avait été déposé en commission par la collègue de M. Michellod sur cet article. Je vais néanmoins refuser l'amendement de M. Michellod et je vous recommande d'en faire autant.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**. Je rappelle qu'effectivement, cette motion avait été acceptée contre l'avis du Conseil d'Etat. Ce dernier disait que ce n'était pas un gain de confiance. En effet, si nous arrivons à deux recomptages avec deux résultats différents, ce sera plutôt une perte de crédibilité dans le système qu'un gain de confiance. Il y aura un nouveau problème qui ne concerne pas le canton, mais les communes, celui de la mise en œuvre en cas de recomptage automatique. Je ne veux pas refaire tout le débat mais le Conseil d'Etat s'y était opposé. Je ne dois donc me rallier à l'amendement.

**Bürgisser Nicolas** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). En commission, nous avons largement discuté de cela. La commission maintient l'article 25a comme établi par le Conseil d'Etat.

Wir haben auch darüber diskutiert, dass ein zweites Resultat, wenn es nachgezählt wird, nie dem ersten Resultat entspricht. Und da stellt sich natürlich schon die Frage, wie der Bürger das sieht, wenn ein zweites Resultat nicht gleich ist wie das erste. Müsste man dann noch ein drittes Mal zählen und dann haben wir drei Resultate? Welches Vertrauen haben dann die Bürgerin und der Bürger noch in das Auszählen der Stimmen? Aber ich muss hier die Meinung der Kommission vertreten.

Je maintiens l'article 25a comme il est rédigé.

- > Au vote, la proposition du député Michellod, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 76 contre 23. Il n'y a pas d'abstention.
- > Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté en faveur de l'amendement Michellod:*

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 23.*

*Ont voté contre:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/

Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 76.*

*Art. 25b (nouveau)*

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). In diesem Artikel wird definiert, wann das Nachzählen konkrete Anzeichen einer Unregelmässigkeit beinhaltet.

Un recomptage avec des indices concrets d'irrégularités. Là, la différence peut être supérieure à 0,3 %. Si une institution, un préfet ou un Conseil, a l'impression qu'il faut procéder à un recomptage, le 0,3 % n'est pas nécessaire.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je confirme les propos du rapporteur. Sauf erreur, il y aura un amendement que je vais soutenir, car cela concerne non seulement le scrutin proportionnel mais aussi le scrutin majoritaire. Cela a été un oubli dans le cadre du traitement de la loi. Je pense que tous les scrutins populaires sont concernées.

**Présidente du Grand Conseil.** Nous sommes saisis d'un amendement à cet article, aux alinéas 1 et 2 et je passe la parole à son auteur, M. le Député Savio Michellod.

**Michellod Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cet amendement concerne effectivement les alinéas 1 et 2 de l'article 25b. Vu le résultat du vote sur l'article 25a, je retire partiellement cet amendement pour ce qui concerne l'alinéa 1. Par contre, je maintiens la proposition pour l'article 25b al. 2 en demandant d'ajouter les scrutins majoritaires pour les recomptages ordonnés en cas d'irrégularités.

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). Je dois, à titre personnel, m'opposer à cet amendement puisque, nous l'avons entendu dans le débat d'entrée en matière, le présent projet est un fourre-tout. Le renvoi partiel a été demandé justement pour examiner certains éléments et pour ne pas les traiter en détail en commission puisque nous ne savions pas exactement, dans le contexte global de la LEDP, ce que d'éventuelles modifications apportées en commission pouvaient changer. Pour moi, cet amendement va exactement dans le même sens, à savoir que nous ne connaissons pas les exactes conséquences de l'ajout ou pas de «majoritaire» par rapport à la version initiale du Conseil d'Etat, car j'imagine que ce dernier a bien réfléchi à ce qu'il nous propose à l'article 25b, en excluant le scrutin majoritaire et en précisant uniquement à la proportionnelle. Donc, en raison de cette insécurité que crée l'acceptation de cet amendement, je vous prie de bien vouloir le refuser et donc de maintenir le projet bis de la commission, respectivement le projet initial du Conseil d'Etat.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Contrairement à ce qu'a dit M. Moussa, le Conseil d'Etat n'a jamais voulu exclure le système majoritaire. D'ailleurs, la loi fédérale et la jurisprudence nous l'imposent. Aujourd'hui, ne pas le mettre reviendrait à créer de l'insécurité et de l'incertitude dans le traitement. Il est évident que s'il y a de grosses suspicions de fraude et que nous avons 0,31 % de voix, nous serons obligés de procéder au recomptage. Je vous invite donc à accepter cet amendement. C'est un malheureux oubli dans la rédaction. Jamais le Conseil d'Etat, comme cela a été dit, n'a voulu exclure le système majoritaire. Je dirais que même si nous le mettions pas, la jurisprudence nous l'imposerait.

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Cet élément n'ayant pas été discuté en commission, je ne peux pas me prononcer.

**Présidente du Grand Conseil.** Je vous demande de lire votre amendement.

**Michellod Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Article 25b alinéa 2 lettre a chiffre 1 : "des élections communales selon le mode de scrutin proportionnel et majoritaire";

Article 25b alinéa 2 lettre b: "le Conseil d'Etat s'agissant des votations cantonales et des élections selon le mode de scrutin proportionnel et majoritaire".

> Au vote, la proposition du député Michellod (25b al. 2), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 64 voix contre 31. Il y a 7 abstentions.

> Modifié selon la proposition du député Michellod.

*Ont voté en faveur de l'amendement Michellod:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 64.*

*Ont voté contre:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 31.*

*Se sont abstenus:*

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Vial Pierre (VE,PS/SP). *Total: 7.*

*Art. 25c (nouveau)*

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). L'article 25c nouveau règle la manière de recompter. Cela est purement administratif.

**Présidente du Grand Conseil.** Nous sommes saisis d'un amendement et je donne la parole à son auteur, M. Savio Michellod.

**Michellod Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Cet amendement a un lien avec celui de l'article 25a. Il s'agit de simplifier la formulation de l'article 25c alinéa 2.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Après analyse de l'amendement, j'arrive à la conclusion qu'il n'y a aucune modification par rapport à l'article. C'est une simplification. Le résultat est le même. Je pourrais aller donc aller dans le sens de cet amendement.

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Nous n'avons pas discuté de cet objet en commission. Je ne peux pas me prononcer sur cet amendement.

> Au vote, la proposition du député Michellod, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 65 voix contre 35. Il y a 5 abstentions.

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté en faveur de l'amendement Michellod:*

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 35.*

*Ont voté contre:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 65.*

*Se sont abstenus:*

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB). *Total: 5.*

*Art. 27 al. 1 (modifié)*

> Adopté.

*Art. 38 al. 2 (abrogé)*

> Adopté.

*Art. 76 al. 3 (modifié)*

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). L'article 76 règle le tirage au sort, une chose spectaculaire que j'ai pu vivre à deux reprises.

> Adopté.

*Art. 80 al. 3 (modifié)*

> Adopté.

*Intitulé de section après Art. 80 (modifié)*

> Adopté.

*Art. 82 al. 3 (modifié)*

> Adopté.

*Art. 95 al. 2 (modifié)*

> Adopté.

*Art. 96 al. 2 (modifié)*

> Adopté.

*Art. 97 al. 3 (modifié)*

> Adopté.

*Intitulé de section après Art. 97 (modifié)*

> Adopté.

*Art. 99 al. 5 (modifié)*

> Adopté.

*Art. 100 al. 5 (modifié)*

> Adopté.

*Art. 101 al. 2 (modifié)*

> Adopté.

*Art. 117 al. 4 (nouveau)*

> Adopté.

*Art. 135 al. 4 (nouveau)*

> Adopté.

*Art. 136 al. 3 (modifié)*

> Adopté.

*Intitulé de section après Art. 144 (nouveau)*

> Adopté.

*Art. 144a (nouveau)*

> Adopté.

*Art. 150 al. 3 (abrogé)*

> Adopté.

*Art. 152 al. 3 (abrogé)*

> Adopté.

*Art. 152a (nouveau)*

> Adopté.

II. Modifications accessoires : Loi sur le financement de la politique (LFiPol)

*Art. 6 al. 1*

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Nous arrivons au prochain plat de résistance, l'obligation de rendre public le financement et les finances des campagnes. Je n'ai pour l'instant aucun commentaire à faire.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

*Art. 10 al. 1*

**Bürgisser Nicolas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE).** Pas de commentaires.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Pas de commentaires en l'état. J'interviendrai très certainement plus tard.

**Présidente du Grand Conseil.** Nous sommes saisis d'un amendement de M. le Député Grégoire Kubski, à qui je passe la parole.

**Kubski Grégoire (PS/SP, GR).** Cet amendement vise à soumettre à la transparence les conseillers aux Etats, conformément à la volonté populaire exprimée récemment par deux tiers de la population fribourgeoise. Je suis tout à fait conscient que les conseillers nationaux sont des élus fédéraux. On peut donc les soustraire de cette obligation. En revanche, il est à mon sens important que l'on prenne en compte la volonté populaire pour les conseillers aux Etats. Je m'explique.

Nous avons un principe de base en droits politiques qui est une compétence parallèle entre les cantons et la Confédération. D'un côté, la Confédération prévoit le régime applicable pour les élus fédéraux et de l'autre, les cantons prévoient celui des élus cantonaux. Jusque-là, nous sommes toutes et tous d'accord. Je n'ai rien à dire au sujet des conseillers nationaux. Il est normal que nous les enlevions de cet article dès le moment où, au niveau de la Confédération, le régime pour les conseillers nationaux, élus fédéraux, a été prévu. En revanche, ce n'est pas le cas des conseillers aux Etats, des élus cantonaux. Nos deux conseillères aux Etats actuelles sont des élues fribourgeoises, des députées fribourgeoises. Comme l'écrit la Chancellerie fédérale, elles ne peuvent être mises dans le même panier que les conseillers nationaux. Pour preuve, chaque canton peut choisir le mode d'élection – typiquement, les Jurassiens le font à la proportionnelle pour les conseillers aux Etats – mais aussi après, et pas seulement au moment de l'élection, le régime qui régit les conseillers aux Etats. Et cela est assez différent puisque les conseillers aux Etats peuvent par exemple garder leur poste dans l'administration fédérale s'ils y travaillent. Pour exemple, notre ancien conseiller aux Etats Otto Piller était en même temps directeur de l'Office fédéral de la métrologie. Comme il était élu cantonal, il a pu garder son emploi au sein de la Confédération. Il y a donc deux régimes différents entre les élus fédéraux du Conseil national et les élus du Conseil des Etats, qui sont des élus cantonaux. La distinction de la Chancellerie fédérale de dire que nous faisons un régime avant et après l'élection n'est pas aussi étanche que déclaré.

De plus, nous avons un article clair de la Constitution fédérale, le 150 alinéa 1, qui dit que les conseillers aux Etats sont bien des députés des cantons. La Chancellerie fait finalement une interprétation de la loi puisque rien dans la loi n'exclut expressément le fait que le canton peut aller au-delà de l'exigence prévue par la loi fédérale. Rien n'empêche expressément dans la loi les cantons de mettre ces exigences-là. C'est la possibilité que nous avons aujourd'hui. Il n'y a donc pas de compétences exclusives expressément établies.

Aujourd'hui, c'est une question de souveraineté de Fribourg. En tant que député socialiste, je ne me serais pas vu expliquer la souveraineté à nos collègues et amis de droite, mais Fribourg est compétent pour ses conseillers aux Etats. Là, c'est un fonctionnaire de la Berne fédérale qui essaie ici de nous imposer ses vues sans avoir une base légale claire. Un article a été accepté par plus de 66 % de la population, l'article 139a de la Constitution fribourgeoise, qui prévoit la transparence de nos élus. D'un côté, nous avons l'avis d'un fonctionnaire de la Berne fédérale et de l'autre, nous avons le vote de 66 % de la population. Et je crois que le vote populaire vaut clairement plus. Je vous prie donc d'accepter cet amendement.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Nous sommes ici dans un combat de juristes. Très honnêtement, c'est la vision des juristes du canton qui s'oppose à la vision des juristes de la Confédération. En réalité, il ne s'agit pas d'un fonctionnaire, mais de la Constitution fédérale. C'est l'avis de l'Assemblée fédérale, que je cite : «Selon la Constitution fédérale, les membres élus du Conseil national et du Conseil des Etats sont réputés membres d'une autorité fédérale. Or, la Confédération dispose de la compétence intrinsèque et exclusive de représenter ses autorités, notamment en arrêtant leur organisation, les procédures qui régissent leur fonctionnement ainsi que le droit et les applications de leurs membres selon la doctrine, la nature de la chose.» Les cantons n'ont ici aucune compétence. L'Assemblée fédérale a clairement débattu de cela et l'a rejeté. Il est vrai qu'il n'y a rien dans la loi, mais les propos et la décision de l'Assemblée fédérale s'appliquent en termes de voie juridique, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, vous pouvez introduire cette disposition, mais elle est contraire au droit fédéral, contraire aux prétentions de la Chancellerie fédérale, du Service du Parlement et de l'Office fédéral de la justice qui a confirmé que cette disposition voulue par la Chancellerie est correcte. Donc, si vous mettez ceci, l'Etat devra l'appliquer, ce qui n'est en soi pas problématique. Il faut savoir qu'il y a des voies de recours. Un particulier ou une institution pourrait recourir contre cet état de fait et nous donner tort face au Gouvernement fédéral. Je

pense que cet amendement est disproportionné. Il faut d'ailleurs savoir qu'il y a des débats, au niveau fédéral, pour améliorer ces transparences, notamment vis-à-vis des lobbies. Je pense qu'il est disproportionné d'ouvrir un débat, un bras de fer, avec la justice fédérale. Nous avons d'autres éléments à travailler. Je vous invite donc à accepter la position du Service du Parlement, de la Chancellerie fédérale et de l'Office fédéral de la justice, donc de ne pas aller à l'encontre en choisissant un combat qui me paraît quelque peu stérile.

**Bürgisser Nicolas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). En commission, nous avons discuté de cet amendement que nous avons rejeté. Je vous prie donc de suivre la version initiale.

> Au vote, la proposition du député Kubski, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 68 voix contre 34. Il y a 1 abstention.

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté en faveur de l'amendement Kubski:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 34.*

*Ont voté contre:*

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 68.*

*S'est abstenu:*

Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). *Total: 1.*

*Art. 11 al. 1*

> Adopté.

## II. Modifications accessoires : Loi sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale (LPFC)

*Art. 1a al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (abrogé)*

> Adopté.

*Art. 1b (nouveau)*

> Adopté.

*Art. 2 al. 1 (inchangé) [DE: (modifié)]*

> Adopté.

*Art. 3 al. 1 (modifié)*

> Adopté.

*Art. 8a (nouveau)*

> Adopté.

## III. Abrogations accessoires

> Adopté.

## IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

---

## **Election (autre) 2023-GC-54**

### **2 membres de la Commission des finances et de gestion**

---

#### Scrutin de liste

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 5; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Sont élus *MM. Benoît Glasson*, par 73 voix, et *M. Bruno Riedo*, par 84 voix.

Ont obtenu des voix *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Brice Repond (4), Sébastien Dorthe (4), Gaétan Emonet (3), Estelle Zermatten (2), Fritz Glauser (1), Gabriel Kolly (1), Roland Mesot (1), Bruno Marmier (1), Sophie Tritten (1), Pauline Robatel (1), Bernard Bapst (1) et Catherine Esseiva (1).

---

## **Election (autre) 2023-GC-55**

### **6 membres suppléants de la Commission des finances et de gestion**

---

#### Scrutin de liste

Bulletins distribués: 100; rentrés: 100; blancs: 0; nuls: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Sont élu-e-s *M<sup>me</sup>* et *MM.* Pierre-Alain Bapst, par 91 voix, Jean-Daniel Schumacher, par 97 voix, Catherine Beaud, par 97 voix, Gaétan Emonet, par 92 voix, Lucas Dupré, par 95 voix, et Bruno Marmier, par 88 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>mcs</sup> et MM. Annick Remy-Ruffieux (2), Regula Hayoz (2), Catherine Esseiva (2), Gabriel Kolly (2), Alizée Rey (1), Bernard Bapst (1) et Brice Repond (1).

---

### **Election (autre) 2023-GC-53**

#### **5 membres de la Commission consultative mobilité**

---

#### Scrutin de liste

Bulletins distribués: 104; rentrés: 104; blancs: 0; nuls: 0; valables: 104; majorité absolue: 52.

Sont élu-e-s M<sup>me</sup> et MM. *Jean-Daniel Wicht*, par 95 voix, *Dominique Zamofing*, par 103 voix, *Christel Berset*, par 96 voix, *Jean-Daniel Chardonnens*, par 94 voix, et *Alexandre Berset*, par 97 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> et MM. Catherine Esseiva (4), Roland Mesot (2), Ivan Thévoz (2), Brice Repond (1) et Rudolf Herren-Rutschi (1).

---

> La séance est levée à 11 h 35.

*La Présidente:*

**Nadia SAVARY-MOSER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Patrick PUGIN**, *secrétaire parlementaire*